

(N° 5-VII.)

SÉNAT DE BELGIQUE

VII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1929

BELGISCHE SENAAT

VII

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1929

PROJET DE LOI

ALBERT,**ROI DES BELGES,***A tous, présents et à venir, SALUT.*

Sur la proposition de Nos Ministres des Sciences et des Arts et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Sciences et des Arts pour l'exercice 1929 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 851,250,278 20

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 14,861,200 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 866,111,478 20 conformément au tableau ci-annexé.

WETSONTWERP

ALBERT,**KONING DER BELGEN,***Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.*

Op de voordracht van Onze Ministers van Wetenschappen en Kunsten en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Wetenschappen en Kunsten voor het dienstjaar 1929 is vastgesteld :

1^o Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 851,250,278 20

2^o Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 14,861,200 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 866,111,478 20 overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

(3)

[N° 5-VII.]

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1928.	Gegeven te Brussel, den 15 ⁿ Octo- ber 1928.
---	--

ALBERT.

Par le Roi :	Van 's Konings wege :
<i>Le Ministre des Sciences et des Arts,</i>	<i>De Minister van Wetenschappen en Kunsten,</i>

M. VAUTHIER.

<i>Le Ministre des Finances,</i>	<i>De Minister van Financiën,</i>
B ^{on} M. HOUTART.	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Ministre.	100,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. Subside au fonds d'avance. Secours.	9,346,600 »
3	Achat et réparations de meubles. Menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affranchissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département.	408,200 »
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions ; confection du catalogue ; matériel de la bibliothèque	25,000 »
5	Abonnements au <i>Moniteur Belge</i> et aux publications s'y rapportant	20,000 »
6	Frais de route et de séjour ; missions	23,000 »
7	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.	41,236 »
8	Organisation des cours de flamand.	12,000 »
9	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service	164,648 »
10	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 133,350 francs en charge temporaire</i>).	1,720,175 »
11	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer belges et à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix des billets forfaitaires, des abonnements et des transports en débet	596,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
12	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année.	16,000,000 »
13	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1929.	210,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER. Jaarwedde van den Minister 1 Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Toelage aan het fonds voor het verleenen van voorschotten. Hulpelden. 2 Aankoop en herstelling van meubelen. Kleine uitgaven. Staatstelegrammen. Abonnementen. Frankeering van briefwisseling. Kosten verbonden aan het openen en aan het houden der checkrekeningen gebruikt voor het uitbetalen der wedden, loonen en vergoedingen der agenten afhangende van de verschillende diensten van het Departement. 3 Bibliotheek van het Departement: aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; opmaken van den catalogus; materieel der bibliotheek. 4 Abonnementen op het <i>Belgisch Staatsblad</i> en op de uitgaven welke er mede in verband staan. 5 12,456,859 » Reis- en verblijfkosten; zendingen. 6 Aandeel van het Departement van Kunsten en Wetenschappen in de kosten van het Hooger Comité van Toezicht. 7 Inrichting van de Vlaamsche leergangen. 8 Te betalen sommen aan het Beheer van Posterijen voor het vervoer der dienststukken . . 9 Leveringen en werken door bemiddeling van den Centralen Dienst voor drukwerken voor al de diensten van het Departement (<i>inbegrepen eene som van 133,350 frank als tijdelijkelast.</i>) 10 Terugbetaling aan de Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen en aan de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen van den prijs der forfaitaire reisbiljetten, van de abonnementen en van het vervoer in debet. 11 HOOFDSTUK II. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. Pensioenen: eerste termijn te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomen en aanneembare lagere scholen, aan bestuurders, leeraars, studiemeesters der aangenomen provinciale of vrije normaalscholen en aan onderwijzers aan de daaraan verbonden oefenscholen, en ingaande in 1929 of vóór 1 Januari van gemeld jaar. 12 16,356,000 » Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeentelijke leeraars en onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Aandeel van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 Januari 1929. 13	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
14	Secours alloués, à défaut de pension, ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	131,000 »
15	Indemnités tenant lieu de suppléments de pension à d'anciens instituteurs qui, ayant donné leur démission sous le régime scolaire de 1879, ou ayant été mis en disponibilité par suppression d'emploi, à la suite de la loi du 20 septembre 1884, ne jouissent que d'une pension minime, et qui se trouvent dans le besoin (y compris exceptionnellement les dépenses des exercices antérieurs)	15,000 »
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
	a) Subsidés, encouragements, souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science (<i>y compris une somme de 75,000 francs en charge temporaire</i>).	478,200 »
16	b) Secours à des savants qui sont dans le besoin ou aux familles de savants décédés. Commission de Toponymie et de Dialectologie. Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger. Acquisitions d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences. Concours décennal des sciences botaniques et concours décennal de chimie et de physique expérimentale (<i>y compris une somme de 70,000 francs en charge temporaire</i>).	121,150 »
17	Observatoire royal : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	1,167,000 »
18	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 123,000 francs en charge temporaire</i>).	314,500 »
19	Institut royal météorologique : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité	621,625 »
20	Institut royal météorologique : frais de matériel; acquisition d'instruments; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi	49,080 »
21	Bibliothèque royale : personnel; salaires des gens de service et des agents temporaires; traitements de disponibilité, etc.	2,080,510 »
22	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions; frais des examens de candidat bibliothécaire; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	1,247,410 »
23	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections; traitements de disponibilité; salaires des gens de service et des agents temporaires	1,426,676 »
24	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique; achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . Frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 891,500 francs en charge temporaire</i>).	1,573,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Verleening van hulp gelden, waar geen pensioen of slechts een gering pensioen genoten wordt, aan gewezen ambtenaren, beampten, lagere onderwijzers en loon trekkende bedienden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden.	14
	Bij wijze van toelagen verleende pensioentoeslag ten gunste van oud-onderwijzers die, dewijl zij onder het schoolregiem van 1879 vrijwillig ontslag namen of bij opheffing van betrekking beschikbaar kwamen gesteld te zijn, bij toepassing van de wet van 20 September 1884 slechts een gering pensioen genieten, en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden (uitzonderlijk met inbegrip van de uitgaven der vroegere dienstjaren).	15
	HOOFDSTUK III.	
	WETENSCHAPPEN.	
	a) Toelagen, aanmoedigingen; inschrijvingen, wetenschappelijke reizen, uitgaven en zendingen; opdelvingen en werken in het belang van de wetenschap (met inbegrip van eene som van 75,000 frank als tijdelijke last).	
	b) Hulp gelden aan in nood zijnde geleerden of aan familiën van overledene geleerden. Commissie van Toponymie en Dialectologie. Huurkosten van studietafels in de zooloogische-, physiologische- en biologische stations in het buitenland. Aankoop van wetenschappelijke werken en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het Beheer van wetenschappen. Tienjaarlijksche wedstrijd in de kruidkundige wetenschappen en tienjaarlijksche wedstrijd in scheikunde en proefondervindelijke natuurkunde (met inbegrip van eene som van 70,000 frank als tijdelijke last).	16
	Koninklijke sterrenwacht : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	17
	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel ; aankoop van toestellen ; drukwerk ; kosten van het examen van berekenaar ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (met inbegrip van eene som van 123,000 frank als tijdelijke last).	18
	Koninklijk weerkundig instituut : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid.	19
	Koninklijk weerkundig instituut : kosten van materieel ; aankoop van toestellen ; kosten van het examen van berekenaar ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	20
	Koninklijke bibliotheek : personeel ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz.	21
	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen ; kosten van het examen van candidaat-bibliothecaris ; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt.	22
12,486,337 »	(Voorloopig, en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Koninklijk museum van natuurlijke historie : personeel en studiekosten der verzamelingen ; jaarwedden van beschikbaarheid ; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden.	23
	Koninklijk museum van natuurlijke historie : materieel en aankopen ; wetenschappelijke verkenning van het land en van de zee langs de Belgische kust ; aankoop van verzamelingen ; uitgave der <i>Annales du Musée</i> . Kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt (met inbegrip van eene som van 891,500 frank als tijdelijke last).	24

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
25	Archives du Royaume : personnel ; salaire des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité.	2,135,426 »
26	Archives du Royaume : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique ; inspection des archives de l'État dans les provinces ; frais des examens de candidat archiviste ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi. Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> . Publications, acquisitions, copies, transports. Cours d'archivéconomie (<i>y compris une somme de 955,000 francs en charge temporaire</i>) (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	1,180,620 »
27	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : personnel, frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission	50,140 »
28	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation : frais de matériel, location d'un immeuble ; achat et transport de documents ; gardiennat (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>).	41,000 »
CHAPITRE IV. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES SCIENCES.		
29	Conseil supérieur de l'instruction publique : jetons de présence ; frais de route et de séjour des membres du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; achat d'ouvrages, abonnements et dépenses diverses pour le service de la direction générale de l'enseignement et des sciences	2,000 »
30	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux et des Fonds d'arrondissement des Mieux doués »	2,238,000 »
31	Conseil d'appel des Mieux doués. Frais de vacation et frais de séjour des membres du Conseil. Frais divers.	4,000 »
32	Subsides de l'État à la Ligue des familles nombreuses	500,000 »
33	Subside à la Commission de Propagande coloniale scolaire pour l'organisation du concours de 1929	1,000 »
CHAPITRE V. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
34	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers	6,000 »
35	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités familiale et de naissance ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire	24,113,606 »
(Les fonctions de chargé de cours dans les universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire ; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)		

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
2,745,000 »	Rijksarchief : personeel; loon der dienstlieden en der tijdelijke bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid.	25
	Rijksarchief : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling; toezicht over het Staatsarchief in de provinciën; kosten van de examens van candidaat-archivaris; kosten van het geneeskundig onderzoek der kandidaten voor een ambt. Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> . Uitgaven, aankopen, afschriften, vervoer. Cursussen in de bibliotheekwetenschap (<i>met inbegrip van eene som van 955,000 frank als tijdelijke last</i>).	26
	(Voorloopig, en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting : personeel, reis- en vacatiekosten aan de leden der Commissie.	27
	Commissie belast met de verzameling en de beschrijving der stukken betreffende den oorlog en de bezetting : kosten van materieel; huur van een gebouw; aankoop en vervoer van stukken; bewaking (<i>met inbegrip van eene som van 10,000 frank als tijdelijke last</i>).	28
	HOOFDSTUK IV.	
	ALGEMEEN BESTUUR VAN HET ONDERWIJS EN DE WETENSCHAPPEN.	
	Hooge Raad van het Openbaar onderwijs : zitpenningen; reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad; afschriften en ander door dien Raad bevolen werk; aankoop van werken, abonnementen en allerlei uitgaven voor den dienst van het algemeen bestuur van het onderwijs en de wetenschappen.	29
	Staatstoelagen ten bate van de « Gemeentelijke Fondsen en van de Arrondissementsfondsen der meest begaafden ».	30
	Raad van beroep der meest begaafden. Vacatie- en verblijfkosten van de leden van den Raad. Verschillende kosten.	31
	Staatstoelagen ten bate van den Bond der groote gezinnen	32
	Toelage ten bate van de Commissie voor Koloniale schoolpropaganda voor het inrichten van den wedstrijd in 1929.	33
	HOOFDSTUK V.	
	HOOGER ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den Raad; afschriften en ander door dien raad bevolen werk. Bibliotheek : aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	34
	Jaarwedden van het onderwijzend personeel en het bestuurspersoneel der twee Rijksuniversiteiten; jaarwedden van beschikbaarheid; gezins- en geboortevergoedingen; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met een dienst buiten de universiteit. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet tot het personeel der universiteiten behooren.	35
	(Het ambt van docent aan de Staatsuniversiteiten is niet onvereinigbaar met de functiën der rechterlijke orde; de vergoeding die aan betrokkenen toekomt uit hoofde van hun ambt aan de universiteit wordt, bij voorkomend geval, gecumuleerd met de wedde die zij genieten voor hun rechterlijke functiën.)	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
36	Subside à l'Université libre de Bruxelles	5,000,000 »
37	Subside à l'Université catholique de Louvain	5,000,000 »
38	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques ; subsidés pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 480,000 francs en charge temporaire.) . . . (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 100,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	6,005,000 »
39	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsidés éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires . . . (Par modification à la loi du 30 avril 1921, le montant des bourses d'études est fixé à 2,500 francs, celui des bourses de voyage pour les porteurs de diplômes légaux à 28,000 francs (deux années) et celui des bourses réservées aux porteurs de diplômes scientifiques à 14,000 francs.)	998,000 »
40	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	300,000 »
41	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers	5,000 »
42	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury	65,000 »
43	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	2,500 »
44	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	12,000 »
45	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités (Par modification à la loi du 30 avril 1921, pour le concours universitaire, la valeur de la médaille en or est portée à 700 francs et le prix en espèces ou en livres à 2,500 francs.)	100,000 »
46	Accords intellectuels avec des pays étrangers : commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions ; dépenses et frais divers. Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange	116,850 »
47	Frais de publication du XXV ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement supé- rieur donné aux frais de l'Etat. (Années 1922, 1923 et 1924.)	10,000 »
CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT MOYEN.		
48	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de vacation des membres du Conseil ; indemnités aux membres appelés à prendre part à ses travaux. Copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acqui- sition d'ouvrages. Frais divers	21,000 »
49	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique ; inspec- tion du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité	858,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
41,733,956	Toelage aan de Vrije Universiteit, te Brussel	36
	Toelage aan de Katholieke Universiteit, te Leuven	37
	Materieel der Rijksuniversiteiten en van haar aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen; toelagen ter aanmoediging in de universiteiten der beweging voor lichamelijke opvoeding der studenten (<i>met inbegrip van eene som van 480,000 frank als tijdelijke last</i>). (Voorloopig, en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 100,000 frank verstrekt worden aan de rekenplichtigen belast met het beheer van dit artikel.)	38
	Universitaire beurzen; reisbeurzen of gebeurlijke toelagen ten voordeele van de bekroonden die geen dier beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dier beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universitaire diploma's. (Bij wijziging aan de wet van 30 April 1921, wordt het bedrag van de studiebeurzen bepaald op 2,500 frank, dit van de reisbeurzen, voor de dragers van wetenschappelijke diploma's op 28,000 frank (twee jaar) en dit van de beurzen, voorbehouden aan de dragers van wetenschappelijke diploma's op 14,000 frank.)	39
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden: reiskosten en vacatievergoedingen aan de leden der commissies.	40
	Examencommissies door de Regeering aangesteld voor het toekennen der academische graden: materieel; loon der deurwachters.	41
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 op het toekennen der academische graden en het programma der universitaire-examina: reiskosten en vacatievergoedingen van de leden der commissie.	42
	Homologatie- en examencommissie ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890: materieel; loon van den deurwachter en verschillende kosten.	43
	Commissie tot bekrachtiging der academische diploma's: reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie.	44
	Kosten van den universiteitswedstrijd: drukken van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de universiteiten aanbelangende. (Bij wijziging van de wet van 30 April 1921, wordt voor den universiteitswedstrijd, de waarde der gouden medalie gebracht op 700 frank, en de prijs in specie of boeken op 2,500 frank.)	45
	Intellectuele overeenkomsten met vreemde landen: commissies voorzien door die overeenkomsten: reis- en verblijfkosten van de Belgische leden der commissies; uitgaven en verschillende kosten. Verplaatsingsvergoedingen aan geleerden en uitwisselingsprofessoren alsmede aan de vreemde uitwisselingsstudenten. Uitwisselingsbeurzen.	46
	Drukkosten van het XXV ^e driejaarlijksch verslag over den staat van het van Rijkswege gegeven hooger onderwijs. (Jaren 1922, 1923 en 1924.)	47
	HOOFDSTUK VI.	
	MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
	Verbeteringsraad voor het middelbaar onderwijs: reis-, verblijf- en vacatiekosten der leden van den Raad. Zitpenningen aan de leden die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad. Afschriften en ander werk dat dien Raad betreft. Bibliotheek: aankoop van werken. Onderscheiden kosten.	48
	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en der muziek; toezicht op het materieel der Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs: jaarwedden van het personeel, vergoedingen, jaarwedden van beschikbaarheid.	49

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
50	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal) : inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de séjour ; rémunérations ; missions	103,000 »
51	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation ; frais d'organisation ; indemnités aux huissiers et gens de service ; matériel	12,000 »
52	Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité. (Par dérogation aux lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881, les lois et règlements relatifs à la comptabilité publique sont applicables aux établissements de l'enseignement moyen). (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 100,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé du paiement des frais de la distribution des prix.)	88,919,770 »
53	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé	370,000 »
54	Acquisitions de revues et d'ouvrages en faveur des bibliothèques des établissements d'enseignement moyen. Prix spécial du Gouvernement. Missions et frais de voyage dans l'intérêt de l'enseignement moyen ; indemnités ; frais de voyage	61,000 »
55	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable.	175 »
56	Bourses de voyage et cours de perfectionnement pour les membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État.	75,000 »
CHAPITRE VII.		
ENSEIGNEMENT NORMAL.		
57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres du Conseil. Jetons de présence aux membres appelés à prendre part aux travaux du Conseil. Copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; acquisitions d'ouvrages. Frais divers.	7,500 »
58	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités familiale et de naissance	601,000 »
59	Frais de séjour des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales (service mixte avec l'Administration de l'Enseignement moyen)	81,000 »
60	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires	1,082,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
90,419,945	Toezicht over de inrichtingen van middelbaar onderwijs, de teekencursussen, de cursussen in den handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en der muziek (gemengde dienst met het beheer van normaal onderwijs); toezicht op het materieel der Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs: verblijfkosten; vergeldingen; zendingen.	50
	Commissie der proef over de moderne talen: reiskosten en vacatiegelden; inrichtingskosten; vergoedingen aan deurwachters en werklieden; materieel.	51
	Jaarwedden van het personeel der Koninklijke athenaeën en der Rijksmiddellarescholen. Jaarwedden der leerkrachten belast met een opdracht in het belang van het middelbaar onderwijs. Allerlei vergoedingen. Kosten voor de prijsuitdeeling. Jaarwedden van beschikbaarheid.	52
	(Bij afwijking van de wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881. zijn de wetten en reglementen op de Staatsrekenplichtigheid toepasselijk aan de inrichtingen op het middelbaar onderwijs.)	
	(Voorloopig, en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 100,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met de betaling der kosten voor de prijsuitdeeling.)	
	Gemeentelijke of provinciale inrichtingen van middelbaar onderwijs van den eersten en van den tweeden graad, voor jongens en voor meisjes: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedde van beschikbaarheid van den secretaris-penningmeester van het voormalig gemeentecollege van Dinant, dat afgeschaft is.	53
	Aankopen van revuën en werken ter aanmoediging der bibliotheken der inrichtingen van middelbaar onderwijs. Bijzondere prijs der Regeering. Zendingen en reiskosten in het belang van het middelbaar onderwijs; vergoedingen; reiskosten.	54
	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs: wachtgeld van den secretarisrekenplichtige.	55
	Reisbeurzen en verbeteringscursussen voor de leden van het personeel der inrichtingen van Staatsmiddelbaar onderwijs.	56
HOOFDSTUK VII.		
NORMAALONDERWIJS.		
	Verbeteringsraad voor het lager normaalonderwijs: reis- en verblijfkosten der leden van den Raad. Zitpenningen aan de leden die deelnemen aan de werkzaamheden van den Raad. Afschriften en ander door voornoemden Raad bevolen werk; aankoop van boekwerken. Onderscheiden kosten.	57
	Jaarwedden van den algemeenen opziener, van de opzieners en van de opziensters van de normaalscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid. Gezins- en geboorte vergoedingen.	58
	Verblijfkosten van de opzieners en van de opziensters der normaalscholen (gemengden dienst met het beheer van middelbaar onderwijs).	59
	Jaarwedden der diocesane hoofdopzieners en der diocesane opzieners der lagere scholen.	60

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
61	a) Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	16,299,000 »
62	b) Subsidés alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application	10,100 »
62	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes ; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées ; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes, ainsi que dans les écoles normales agréées. Frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers.	520,000 »
63	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application	2,396,200 »
64	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles	250,000 »
65	Frais des conférences des instituteurs	300,000 »
66	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements, prévus par la loi organique du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées. Indemnités aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	9,140,000 »
67	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles normales agréées.	160,000 »
68	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités	44,850 »
69	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	24,500 »
70	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire).	130,000 »
71	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal.	8,750 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
31,054,900 »	a) Jaarwedden en vergoedingen aan het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalinrichtingen van den Staat, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen.	61
	b) Toelagen verleend aan gemeentebesturen en bestemd om verdeeld te worden tusschen de leden van het personeel der gemeentescholen welke dienen tot oefenscholen.	
	Tijdelijke normaalleergangen om de leeraars aan de normaalscholen heelemaal op de hoogte te brengen. Tijdelijke normaalleergangen en inleidingsvoordrachten : 1° voor het personeel van het schooltoezicht en voor dat der lagere normaalscholen en normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs ; 2° voor de onderwijzers en de onderwijzeressen der gemeentescholen, der aangenomen scholen en der private ondersteunde scholen ; 3° voor het personeel der middelbare normaalafdeelingen en der vrije middelbare normaalscholen. Vergoedingen aan de personen belast met die leergangen en voordrachten of geroepen om ze bij te wonen. Vergoedingen aan de leden der commissies belast met de examens van bekwaamheid voor het onderwijs in de verschillende vakken welke in de tijdelijke normaalleergangen onderwezen worden. Allerhande kosten. Kosten der examencommissies in de lagere normaalscholen, in de normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad en de normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs, alsmede in de aangenomen normaalscholen. Kosten der commissies voor het onderwijzersexamen ingesteld krachtens artikel 24 der wet tot regeling van het lager onderwijs. Kosten der commissies belast met het uitreiken der akten van normaalschoolleeraar. Kosten der commissies belast met het bekrachtigen van de bijzondere getuigschriften en van de getuigschriften van bewaarschoolonderwijzeres. Verschillende kosten.	62
	Verbetering en huur der lokalen en materieel van de Rijkslagere normaalscholen, der normaalafdeelingen voor middelbaar onderwijs van den lagere graad, der normaalafdeelingen voor bewaarschoolonderwijs en der oefenscholen.	63
	Beurzen voor de leerlingen van de Rijksnormaalscholen, van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken.	64
	Kosten der onderwijzersvergaderingen	65
	Gewone jaarlijkse dienst van het lager normaal onderwijs. Jaarwedden, voorzien bij de organieke wet van het onderwijzend personeel van de aangenomen normaalscholen (provinciale, gemeentelijke of private) en de daaraan verbonden oefenscholen. Vergoedingen aan leeraars, onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	66
	Wedden van beschikbaarheid van het onderwijzend personeel der aangenomen normaalscholen.	67
	Nationaal Schoolmuseum : personeel ; jaarwedden en vergoedingen	68
	Nationaal Schoolmuseum : materieel ; bestuurskosten ; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders.	69
	Uitgaven het normaalonderwijs aanbelangende ; abonnementen ; inschrijvingen ; aankoop van werken voor de bibliotheken der normaalscholen en voor de kantonale bibliotheken. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums ; aankoop van verzamelingen en toestellen ; meubelen ; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met het houden van bibliotheken en met het bewaren der wetenschappelijke verzamelingen (met inbegrip van eene som van 5,000 frank als tijdelijke last.)	70
	Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het normaalonderwijs	71

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE VIII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
72	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités familiale et de naissance.	8,920,390 »
73	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs généraux ; 2 ^o aux inspecteurs principaux ; 3 ^o aux inspecteurs cantonaux ; 4 ^o aux inspectrices des travaux féminins. Indemnités aux inspecteurs déplacés dans l'intérêt du service. Entretien des machines à écrire pour le service de l'inspection scolaire . .	1,091,000 »
74	Délivrance du certificat d'études primaires ; frais divers.	100,000 »
75	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables. Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	600,000,000 »
76	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg) pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir	1,109 20
77	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie	5,479,500 »
78	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés et d'institutrices gardiennes	3,527,500 »
79	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	70,000 »
80	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	380,000 »
81	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions (<i>y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire</i>)	40,000 »
82	Missions, bourses et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire .	25,000 »
83	Subside aux communes et aux directions des écoles libres, adoptables et adoptées, qui organisent des colonies de vacances pour enfants normaux	20,000 »

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
619,654,499 20	HOOFDSTUK VIII.	
	LAGER ONDERWIJS.	
	Jaarwedden van de algemeene opzieners en van de hoofdopzieners ; jaarwedden der kantonale opzieners. Jaarwedden en vergoedingen der opziensters over de vrouwelijke handwerken. Jaarwedden van beschikbaarheid. Gezins- en geboortevergoedingen.	72
	Toevallige vergoedingen voor het bezoeken der scholen en andere diensten : 1° aan de algemeene opzieners ; 2° aan de hoofdopzieners ; 3° aan de kantonale opzieners ; 4° aan de opziensters over de vrouwelijke handwerken. Vergoedingen aan de opzieners die in het belang van den dienst verplaatst zijn. Onderhoud van de schrijfmachines voor den dienst van het schooltoezicht.	73
	Uitreiken van het bewijs van lagere studiën ; allerhande kosten.	74
	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs. Wettelijke jaarwedden van het onderwijzend personeel van de gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen. Vergoeding aan onderwijzers en onderwijzeressen houders van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs in zekere vakken, overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der wet tot regeling van het lager onderwijs.	75
	Buitengewone schooltoelage aan de gemeente Paliseul (provincie Luxemburg), om een jaarlijksche uitgave te dekken voor dewelke de Staat de verbintenis heeft aangegaan een tegemoetkoming te verleenen.	76
	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de waarnemende onderwijzers die leden van het onderwijzend personeel der gemeentelijke, aangenomen en aanneembare lagere scholen en bewaarscholen met verlof wegens ziekte, vervangen.	77
	Jaarwedden van beschikbaarheid van gemeentelijke en aangenomen lagere onderwijzers en van bewaarschoolonderwijzeressen.	78
	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, ingeval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	79
	Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen	80
	Uitgaven betreffende het lager onderwijs; abonnementen; inschrijvingen (<i>met inbegrip van eene som van 29,000 frank als tijdelijke last</i>).	81
	Zendingen, reisbeurzen en kosten van reizen in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	82
	Toelage aan de gemeenten en aan de besturen van vrije, aangenomen en aanneembare scholen die vacantie-koloniën inrichten voor normale kinderen.	83

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
84	a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-Arts et à l'archéologie; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses.	500,000 »
	b) Subsidés aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. Subsidés à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsidés et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; Subsidés en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes	185,000 »
<i>Expositions générales des Beaux-Arts.</i>		
85	a) Part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions; subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts et aux expositions locales.	150,000 »
	b) Dépenses de personnel et de matériel afférentes aux expositions organisées dans l'intérêt de l'école belge.	350,000 »
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
86	Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	1,225,433 »
87	Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. Frais de matériel, chauffage et éclairage. Modèles et collections. Frais de voyage et de vacation. Distribution des prix. Locaux, jardin et meubles. Frais divers	311,500 »
88	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	601,995 »
89	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers. Mobilier, chauffage et éclairage. Acquisitions. Frais de voyage et de vacation. Frais divers.	450,000 »
90	Institut supérieur des Arts décoratifs : personnel.	358,000 »
91	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel (y compris une somme de 250,000 francs en charge temporaire)	500,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK IX.	
	Schoone Kunsten, Letteren en Openbare Bibliotheken.	
	SCHOONE KUNSTEN.	
	<i>Aanmoediging van de beeldende en graphische kunsten.</i>	
	a) Bestellingen en aankopen van werken van Belgische en vreemde kunstenaars : muurschilderingen, met medehulp der belanghebbende gemeenten en inrichtingen. Aanmoediging van de kopersnijkunst en van de stempelsnijkunst, voor uitgaven betreffende de Schoone Kunsten en de oudheidkunde; opelvingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op- en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van Schoone Kunsten; kosten van ontvangst, uitpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken, tot onderzoek of anderszins gezonden; aandeel van het bestuur van Schoone Kunsten in de kosten van het Internationaal Verbond van Bern tot bescherming der letterkundige werken en kunstgewrochten; verschillende uitgaven. b) Toelagen aan de openbare inrichtingen, aan de gemeenten en aan de provinciën om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken. Toelagen aan kerkfabrieken als aanmoediging, voor de uitvoering van godsdienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakter. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die vooral ter gelegenheid van tentoonstellingen, blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpelden aan familiën van overleden kunstenaars. Toelagen aan menschlievende vereenigingen die zich met kunstenaars bezighouden.	84
	<i>Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten.</i>	
	a) Aandeel van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden werken van Belgische en vreemde kunstenaars. Toelagen aan de vereenigingen opgericht tot aanmoediging der schoone kunsten en aan de plaatselijke tentoonstellingen. b) Uitgaven van personeel en materieel voor de tentoonstellingen ingericht in het belang der Belgische school.	85
	<i>Aanmoediging van het onderwijs in de beeldende en graphische kunsten.</i>	
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	86
	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor Schoone Kunsten te Antwerpen. Kosten van materieel, verwarming en verlichting. Modellen en verzamelingen. Reis- en vacatiekosten. Prijsuitdeeling. Lokalen, tuin en meubelen. Verschillende kosten.	87
	Koninklijk Museum van Schoone Kunsten te Antwerpen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	88
	Koninklijk Museum van Schoone Kunsten te Antwerpen. Meubelen, verwarming en verlichting. Aankopen. Reis- en vacatiekosten. Verschillende kosten.	89
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : personeel	90
	Hooger Instituut voor Versieringskunsten : lokale en materieel (inbegrepen eene som van 250,00 frank als tijdelijke last.).	91

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
92	Académies et écoles de dessin. Part d'intervention de l'État. Acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	600,000 »
93	Inspection des académies et écoles de dessin ; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	50,095 »
94	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	3,000 »
95	a) Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	20,000 »
95	b) Bourses d'études	15,000 »
96	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pension des lauréats. Frais d'organisation du concours de sculpture de 1929. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire ; divers	65,000 »
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>	
97	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais de surveillance	1,024,875 »
98	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et musée Wiertz : matériel ; jetons de présence et frais de voyage des membres de la commission directrice et des membres des comités de sections ; frais divers et imprévus (<i>y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire</i>)	284,640 »
	(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
99	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : acquisitions (<i>y compris une subvention à la Caisse des Musées</i>)	1,000,000 »
100	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais d'étude des collections	2,133,844 »
101	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de réception des savants étrangers, frais d'étude des collections. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses	438,500 »
	(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
102	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise : acquisitions (<i>y compris une subvention à la Caisse des Musées</i>)	500,000 »
103	Château de Mariemont : personnel	158,230 »
104	Château de Mariemont : matériel et frais de conservation (<i>y compris une somme de 10,425 francs en charge temporaire.</i>)	35,175 »
105	Château de Gaesbeek : personnel	113,400 »
106	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation	35,575 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Academiën en teekenscholen. Aandeel van den Staat. Aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	92
	Toezicht over de academiën en teekenscholen ; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behorende.	93
	Verbeteringsraad voor het onderwijs in de teekenkunst	94
	a) Toelagen aan jongen kunstenaars om ze te ondersteunen in hunne studiën	95
	b) Studietoelagen	
	Groote wedstrijden in de schilder-, graveer-, teeken-, beeld- en bouwkunst. Jaargelden der bekroonden. Kosten van inrichting van den wedstrijd in de beeldkunst in 1929. Reiskosten en zitpenningen der leden en van den secretaris ; allerlei.	96
	<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>	
	Koninklijke museums van Schoone Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid ; kosten van toezicht.	97
	Koninklijke museums van Schoone Kunsten van België : Museums van oude en van heden-daagsche kunst en Wiertz-Museum : materieel ; zitpenningen en reiskosten aan de leden der Bestuurscommissie en der Afdeelingcomiteiten ; verschillende en onvoorziene kosten (<i>inbegrepen eene som van 60,000 frank als tijdelijke last</i>).	98
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Koninklijke Museums van Schoone Kunsten van België : aankopen (<i>met inbegrip van eene toelage aan de Kas der Museums.</i>).	99
	Koninklijke Museums van het Jubelpark, Chineesch Paviljoen en Japansche Toren. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid ; studiekosten der verzamelingen.	100
	Koninklijke Museums van het Jubelpark, Chineesch Paviljoen en Japansche Toren : materieel. Zitpenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdeelingcomiteiten. Oudheidkundige opdelvingen in het belang der museums. Kosten van het ontvangen van buitenlandsche geleerden. Studiekosten der verzamelingen. Kosten van verkoop van den catalogus. Verschillende uitgaven.	101
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 50,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Koninklijke Museums van het Jubelpark, Chineesch Paviljoen en Japansche Toren : aankopen (<i>met inbegrip van eene toelage aan de Kas der Museums.</i>).	102
	Kasteel van Mariemont : personeel	103
	Kasteel van Mariemont : materieel en kosten van onderhoud (<i>inbegrepen eene som van 10,425 frank als tijdelijke last.</i>)	104
	Kasteel van Gaesbeek : personeel	105
	Kasteel van Gaesbeek : materieel en kosten van onderhoud	106

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
107	Subvention au Fonds commun des Musées de l'Etat. (Arrêté royal du 7 juillet 1924.) .	300,000 "
	<i>Monuments publics.</i>	
108	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; part d'intervention de l'Etat dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu; médailles à consacrer aux événements mémorables.	100,000 "
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
109	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux. Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	400,000 "
110	Commission royale des monuments et des sites. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	166,465 "
111	Commission royale des monuments et des sites: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	76,000 "
112	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie: rédaction, publication; dépenses diverses .	600 "
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
113	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	1,713,764 "
114	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses . .	307,500 "
	(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	
115	Conservatoire royal de musique de Liège. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité.	1,149,972 "
116	Conservatoire royal de musique de Liège. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses . .	129,000 "
	(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
24,192,782	Toelage aan het Gemeenschappelijk fonds der Staatsmuseums. (Koninklijk besluit van 7 Juli 1924.)	107
	<i>Openbare monumenten.</i>	
	Gedenkteekens op te richten voor de beroemde Belgen; aandeel van den Staat in het oprichten van gedenkteekens welke een erkend kunstkarakter bezitten; gedenkpenningen voor merkwaardige gebeurtenissen.	108
	<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
	Toelagen aan de provincieën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz.; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitend historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken. Toelage aan de provincieën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunstkarakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. — Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	109
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel: jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	110
	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen: zitpenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; bibliotheek, mobilair, verwarming, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de snelschrijvers en kosten van uitgaven. Reis- en verblijfskosten en zitpenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfskosten der briefwisselende leden dezer Commissie.	111
	Bulletin der Commissiën voor kunst en oudheidkunde: opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	112
	<i>Aanmoediging van de toonkunst.</i>	
	Koninklijk Conservatorium van Brussel. Personeel: jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	113
	Koninklijk Conservatorium van Brussel. Materieel, mobilair, onderhoud der lokalen, verwarming en verlichting, verschillende kosten. Instrumenten. Bibliotheek. Concerten. Wedstrijden, prijzen, reis- en vacatiekosten, zitpenningen aan de leden der commissiën, beurzen.	114
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 40,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Koninklijk Conservatorium van Luik. Personeel: jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	115
	Koninklijk Conservatorium van Luik. Materieel, mobilair, onderhoud der lokalen, verwarming en verlichting, verschillende kosten. Instrumenten. Bibliotheek. Concerten. Wedstrijden, prijzen, reis- en vacatiekosten, zitpenningen aan de leden der commissiën, beurzen.	116
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 40,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
117	Conservatoire royal de musique de Gand. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	941,235 »
118	Conservatoire royal de musique de Gand. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses. (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	174,000 »
119	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité	1,447,174 »
120	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses. (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)	189,000 »
121	a) Ecoles de musique autres que les conservatoires royaux. Part d'intervention de l'Etat. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique; bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique; concerts nationaux. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses b) Subsidés et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite: voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsidés et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical	577,000 »
122	Encouragements à l'art lyrique national : a) Théâtre royal de la Monnaie b) Opéra flamand d'Anvers c) Subsidés à des représentations et à des scènes d'art lyrique	300,000 » 200,000 » 100,000 »
123	Inspection des écoles de musique	39,000 »
124	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »

Total par chapitre.	AANWIJZING	Artikelen.
— Totaal per hoofdstuk.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	Koninklijk Conservatorium van Gent. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	117
	Koninklijk Conservatorium van Gent. Materieel, mobilair, onderhoud der lokalen, verwarming en verlichting, verschillende kosten. Instrumenten. Bibliotheek. Concerten. Wedstrijden, prijzen, reis- en vacatiekosten, zitpenningen aan de leden der commissiën, beurzen.	118
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 40,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	Koninklijk Vlaamsch Conservatorium van Antwerpen. Personeel : jaarwedden van werkelijken dienst en van beschikbaarheid.	119
	Koninklijk Vlaamsch Conservatorium van Antwerpen. Materieel, mobilair, onderhoud der lokalen, verwarming en verlichting, verschillende kosten. Instrumenten. Bibliotheek. Concerten. Wedstrijden, prijzen, reis- en vacatiekosten, zitpenningen aan de leden der commissiën, beurzen.	120
	(Voorloopig en bij afwijking van artikel 15 der wet tot inrichting van het Rekenhof van 29 October 1846, mogen opvolgende geldvoorschotten van 40,000 frank verstrekt worden aan den rekenplichtige belast met het beheer van dit artikel.)	
	a) Andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoria. Staatsaandeel. Aankoop van boeken en van penningen, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der koninklijke conservatoria en andere muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele van de leerlingen van koninklijke conservatoria en andere muziekscholen; nationale concerten. Uitgave der werken van oude Belgische toonkunstenaars; kosten der groote wedstrijden in de toonkunst; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven.	121
	b) Toelagen en aanmoedigingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in den vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken; hulpelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging van de muzikale tooneelkunst.	
	Aanmoediging van de nationale lyrische kunst	
	a) Koninklijke Muntchouwburg.	122
	b) Vlaamsche Opera te Antwerpen.	
	c) Toelagen aan voorstellingen en tooneelen van lyrische kunst.	
	Toezicht over de muziekscholen.	123
	Verbeteringsraad voor de muzikale studiën.	124

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
	LETTRES.	
	<i>Lettres françaises :</i>	
125	a) Subsidés et encouragements littéraires; souscriptions; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; sociétés littéraires; subside pour la Maison de la Presse; subside au Musée de la vie wallonne.	215,000 "
	b) Prix de littérature; frais des jurys; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1857; acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la direction des Lettres. Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internationale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique internationale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale des sciences biologiques, de l'Union internationale des sciences médicales et de l'Union géographique internationale.	46,850 "
	<i>Lettres flamandes :</i>	
126	a) Subsidés et encouragements littéraires; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires; encouragements à l'art et à la littérature dramatiques; sociétés littéraires.	185,000 "
	b) Prix de littérature; frais des jurys. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i> (Dictionnaire de la langue néerlandaise). Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des Lettres	28,500 "
127	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale.	5,000 "
128	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.	34,000 "
129	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers	42,000 "
130	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité, etc.	259,660 "
131	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Prix des concours. Chauffage, éclairage, frais d'entretien et de décoration du Palais des Académies; frais divers. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Frais de voyage et de séjour des délégués aux réunions académiques. Frais d'administration des conseils nationaux de recherches scientifiques. Tables constantes de physique et de mathématiques.	129,300 "
132	Frais de la Commission royale d'histoire : traitement du secrétaire, indemnités; frais de route; honoraires d'éditeurs; frais divers.	10,000 "
133	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.	92,500 "
134	Académie royale de langue et de littérature françaises : jetons de présence, frais de voyage et de séjour, frais d'organisation des séances publiques; chauffage, éclairage, entretien des locaux. Frais divers. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Prix. Musée de la littérature (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	62,000 "

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	LETTEREN. <i>Fransche letteren :</i> a) Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde ; inschrijvingen ; hulp-gelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen ; letterkundige reizen en zendingen ; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde ; letterkundige vereenigingen ; toelage voor het Pershuis ; toelage aan het <i>Musée de la Vie wallonne</i>. b) Prijs voor de letterkunde ; kosten voor de jury's, kosten van het bureel der Internationale Vereeniging ter bescherming van letterkundige en kunstwerken ; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887 ; aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der Letteren. Bijdrage van België in de kosten van de Internationale Academische Unie, van den Internationalen Raad voor navorschingen, van de Internationale Sterrekundige Unie, van de Internationale Geodesische en Geophysische Unie, van de Internationale Unie der zuivere en toegepaste scheikunde, van de Internationale Unie der wiskundigen, van de Internationale Unie der wetenschappelijke D.T., van de Internationale Unie voor biologische wetenschappen, van de Internationale Unie voor geneeskundige wetenschappen en van de Internationale aardrijkskundige Unie. <i>Vlaamsche letteren :</i> a) Toelagen en aanmoedigingen in verband met de letterkunde ; hulp-gelden aan in nood verkeerende letterkundigen of aan families van overleden letterkundigen ; letterkundige reizen en zendingen ; aanmoediging der tooneelkunst en der tooneelletterkunde ; letterkundige vereenigingen. b) Prijs voor de letterkunde ; kosten der jury's. Bijdrage van België in de kosten voor het uitgeven van het <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i>. Aankoop van letterkundige werken en allerlei uitgaven voor het bestuur der letteren. Opdelvingen en werken in het belang van de nationale oudheidkunde. Belgisch historisch Instituut te Rome : personeel, jaarwedden, enz. Belgisch historisch Instituut te Rome : materiele en verschillende kosten. Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en loonen van het personeel ; jaarwedden van beschikbaarheid, enz. Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : zitpenningen ; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting, kosten van onderhoud en versiering van het Paleis der Academiën ; verschillende kosten. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>. Reis- en verblijfkosten der afgevaardigden bij de academische bijeenkomsten. Bestuurkosten van de Nationale Raden voor wetenschappelijke opzoekingen. Constante tafels voor wis- en natuurkunde. Kosten der Koninklijke Commissie voor geschiedenis : wedde van den secretaris ; vergoedingen ; reiskosten ; honoraria der uitgevers, allerhande kosten. Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : personeel, jaarwedden, enz. Koninklijke Academie voor Fransche taal- en letterkunde : zitpenningen ; reis- en verblijfkosten ; inrichtingskosten der openbare vergaderingen ; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen. Verschillende kosten. Aankoop van handschriften van in het Fransch schrijvende Belgische auteurs. Prijzen. Museum der letterkunde (<i>inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last</i>).	125 126 127 128 129 130 131 132 133 134

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. Bedrag der credieten per artikel.
135	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité.	89,000 »
136	Académie royale flamande : jetons de présence ; prix des concours ; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers ; publication des anciens monuments de la littérature flamande et acquisition de manuscrits d'auteurs flamands.	90,000 »
137	Direction des services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel ; traitements, salaires des gens de service, etc.	371,480 »
138	Direction des services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions (<i>y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire</i>).	182,850 »
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.		
139	Conseil supérieur des bibliothèques publiques : jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. Copies et autres travaux. Frais divers	3,400 »
140	Traitements de l'inspecteur général en disponibilité et des inspecteurs des bibliothèques publiques en activité et en disponibilité	329,020 »
141	Frais de séjour des inspecteurs des bibliothèques publiques. Frais de publicité. Dépenses diverses	44,750 »
142	Indemnités aux bibliothécaires.	905,000 »
143	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Frais divers	1,250,000 »
144	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires ; indemnités de vacation ; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires ; frais divers.	12,000 »
145	Subsides aux œuvres post-scolaires	250,000 »
146	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.	7,500 »
147	Subsides extraordinaires en espèces pour construction et aménagement de bibliothèques.	50,000 »
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
148	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »
149	Frais à résulter du contrôle médical des membres du personnel enseignant et d'autres agents ressortissant aux administrations extérieures du Département éloignés de leurs fonctions pour motifs de santé	130,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . fr.		

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
150,000 »	Koninklijke Vlaamsche Academie : jaarwedden en loonen van het personeel ; jaarwedden van beschikbaarheid.	135
	Koninklijke Vlaamsche Academie : zitpenningen ; prijzen der wedstrijden ; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen ; verschillende kosten ; uitgave der oude gedenkstukken der Vlaamsche letterkunde en aankoop van handschriften van Nederlandsche auteurs.	136
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : personeel ; jaarwedden, loonen der dienstlieden, enz.	137
	Bestuur der Belgische diensten voor bibliographie en internationale uitwisselingen : materieel en aankopen (met inbegrip van eene som van 12,000 frank als tijdelijke last).	138
	OPENBARE BIBLIOTHEKEN.	
	Hoogere Raad der openbare bibliotheken : zitpenningen, reis- en verblijfkosten voor de leden van den Raad. Afschriften en andere werken. Allerlei kosten.	139
	Wedden van den algemeenen opziener in beschikbaarheid en van de opzieners der openbare bibliotheken in werkelijken dienst en in beschikbaarheid.	140
	Verblijfkosten van de opzieners der openbare bibliotheken. Publiciteitskosten. Verschillende kosten.	141
	Vergoedingen aan de bibliothecarissen	142
	Aankoop van boeken voor de openbare bibliotheken. Allerlei kosten	143
	Vergoedingen, reis- en verblijfkosten voor het personeel belast met den cursus voor bibliothecarissen ; vacatievergoedingen ; reis- en verblijfkosten der juryleden met de examens der bibliothecarissen belast ; verschillende kosten.	144
	Toelagen aan de naschoolsche werken.	145
	Toelagen aan de verbonden der Belgische turnverenigingen.	146
	Buitengewone toelagen in speciën voor het bouwen en het inrichten van bibliotheken.	147
	HOOFDSTUK X.	
	VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Hulpgelden te verleenen voor de kosten der laatste ziekte en der begrafenis aan families van gepensioneerde bedienden van het hoofdbestuur welke zich in een ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet beschreven.	148
	Kosten voortspruitende uit het geneeskundig toezicht over de leden van het onderwyzend personeel en over andere bedienden afhangende van de buitendiensten van het Departement die wegens ziekte uit hun ambt verwijderd zijn.	149
	851,250,278 20	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der credieten per artikel.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
150	Enseignement moyen. — Subsidés aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'Etat	200,000 »
151	Cercle artistique et littéraire de Gand : subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (9 ^e annuité).	3,000 »
152	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle	861,000 »
153	Subside aux pensionnats pour enfants de bateliers	200,000 »
154	Subside au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger . . .	70,000 »
155	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande . .	27,200 »
156	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'Etat	1,500,000 »
157	Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles	12,000,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1928.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Sciences et des Arts,
M. VAUTHIER.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14,861,200 »	TWEEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK XI.	
	VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
	Middelbaar onderwijs. — Toelagen aan de gemeenten om de ⁵ Rijksmiddelbare onderwijsinstellingen te meubileren en van de vereischte behoeftigheden te voorzien.	150
	Kunst- en letterkundige kring te Gent : toelage voor het bouwen van een lokaal voor zijn jaarlijksche tentoonstellingen (9° annuïteit).	151
	Toelage aan de Belgische middelbare school te Aken	152
	Toelage aan de tehuizen voor kinderen van schippers	153
	Toelage aan het Belgisch Comité tot bescherming der Russische universiteitsjeugd in den vreemde.	154
	Jaarwedden en vergoedingen der rondtrekkende onderwijzers voor het onderwijs in het Fransch of in het Duitsch.	155
866,111,478,20	Noormaal onderwijs. — Bouw, meubilering en inrichting van de normaalscholen van den Staat.	156
	Lager onderwijs. — Toelagen voor bouw, meubilering, enz. van schoollokalen	157
	TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 15 October 1928.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Wetenschappen en Kunsten,
M. VAUTHIER.

De Minister van Financiën,
B^{on} M. HOUTART.

(32)

(33)

[N° 5-VII.]

VII

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

POUR L'EXERCICE 1929

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
		CHAPITRE PREMIER.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre.			
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :			
			NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels. Minimum. Maximum.	DÉPENSES.
		Secrétaire général	1	80,000 90,000	90,000
		Directeurs généraux	5	65,000 80,000	390,000
		Directeurs	12	50,000 68,000	745,000
		Sous-directeurs	12	40,000 54,000	552,000
		Chefs de bureau	18	30,000 44,000	680,000
		Premiers rédacteurs	16	25,000 34,000	480,000
		Commis-rédacteurs { 1 ^{re} classe	24	19,000 26,000	850,000
		et sténo-dactylos { 2 ^e classe	16	12,000 22,500	
		Commis aux écritures	124	10,000 25,000	2,350,000
		Dactylographes et expéditionnaires	31	10,000 20,000	485,000
		Huissiers-messagers	41	9,000 18,000	590,000
		Concierges	4	2,400 3,880	12,000
		Personnel hors cadre (1)	13	2,000 68,000	460,000
		Agents temporaires	20	9,000 44,000	275,000
		Nettoyeuses	18	1,500 2,400	34,400
		Agents payés à la journée (salariés)	13	» »	70,200
		Indemnité de résidence	»	» »	80,000
		Indemnité familiale	»	» »	275,000
		Promotions et augmentations réglementaires	»	» »	180,000
		Personnel technique (2)	10	12,000 56,000	280,000
		TOTAUX .	378	fr.	8,838,600
	b.	Indemnités diverses :			
		Indemnités de cabinet fr.	60,000	»	162,500
		Indemnités pour travaux divers	40,000	»	
		Indemnité de naissance	7,500	»	
		Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles	30,000	»	345,500
		Subsides au fonds d'avances	25,000	»	
	c.	Traitements de disponibilité (35 agents environ).			
		TOTAL GÉNÉRAL. . fr.			9,246,600
		A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
100,000 »	100,000 »	»	»	
9,346,600 »	9,339,110 »	7,490 »	»	(1) 3 directeurs. 4 sous-directeurs. 1 chef de bureau. 2 rédacteurs. 1 attaché de cabinet. (2) 1 contrôleur des constructions scolaires. 2 architectes. 1 chef du service des traductions. 1 traducteur. 5 commis-traducteurs. ART. 2. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et de 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées. Cette augmentation est réduite à 7,490 francs, par suite de la réduction du nombre d'agents.
9,446,600 »	9,439,110 »	7,490 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr.
3	»	Achat et réparations de meubles. Menues dépenses. Télégrammes d'État. Abonnements. Affran- chissement des correspondances. Frais inhérents à l'ouverture et au fonctionnement des comptes-chèques utilisés pour le paiement des traitements, salaires et indemnités des agents ressortissant aux divers services du Département
4	»	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions ; confection du catalogue ; matériel de la bibliothèque
5	»	Abonnements au <i>Moniteur belge</i> et aux publications s'y rapportant
6	»	Frais de route et de séjour ; missions
7	»	Part d'intervention du Département des Sciences et des Arts dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle
8	»	Organisation des cours de flamand
9	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service
10	»	Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département (<i>y compris une somme de 133,350 francs en charge temporaire</i>)
11	»	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer belges et à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix : a) Des billets forfaitaires fr. 397,900 » b) Des abonnements 180,100 » c) Des transports en débet 18,000 »
(1)	»	Remboursement à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux du prix : a) Des billets forfaitaires (Pour mémoire.) b) Des transports en débet Id.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
12	»	Pensions : premier terme à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
		A REPORTER. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
9,446,600 »	9,439,110 »	7,490 »	»	ART. 3. — D'après les résultats acquis pour l'exercice 1927, et les dépenses effectuées à ce jour sur l'exercice 1928, le crédit doit être augmenté de 16,000 francs pour le mettre en rapport avec les besoins strictement nécessaires.
408,200 »	392,200 »	16,000 »	»	ART. 4. — L'augmentation de 5,000 francs est justifiée par la hausse énorme du prix des livres et des périodiques.
25,000 »	20,000 »	5,000 »	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	
23,000 »	23,000 »	»	»	
41,236 »	49,369 »	»	8,133 »	ART. 7. — La part contributive du Département des Sciences et des Arts dans la dépense afférente aux services généraux du Comité supérieur de Contrôle, est fixée à 41,236 francs.
12,000 »	16,600 »	»	4,600 »	
164,648 »	164,648 »	»	»	ART. 8. — Crédit présumé nécessaire pour les besoins de 1929.
1,720,175 »	1,400,745 »	319,430 »	»	ART. 10. — La charge temporaire de 42,050 francs disparaît. Elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 133,350 francs. (Voir note-annexe.)
596,000 »	429,000 »	166,000 »	»	L'augmentation de 228,130 francs de la charge permanente est due, d'une façon générale, à la hausse des salaires, des papiers, des fournitures de bureau, etc. (Voir note-annexe).
	21,000 »		»	
12,456,859 »	11,975,672 »	493,920 »	12,733 »	ART. 11 et renvoi (1). — Les articles 11 et 12 du budget de l'exercice 1928 sont fusionnés, afin de supprimer les difficultés résultant de la répartition, pour les transports en débet, des prestations de la Société nationale des Chemins de fer belges et de celles de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux. Ces prestations sont souvent confondues dans une seule déclaration de créance.
AUGMENTATION. . fr.		481,187 »		Une somme de 91,800 francs, représentant le montant des abonnements des inspecteurs de l'enseignement moyen, est transférée de l'article 50.
				L'augmentation du crédit est, en réalité, de 54,200 francs. Elle résulte de la majoration du prix des abonnements, de l'utilisation d'un plus grand nombre de billets forfaitaires : 1° par les inspecteurs et les instituteurs qui participent à l'examen d'études primaires, à raison de l'importance toujours plus considérable de cet examen ; 2° par les architectes du service des constructions scolaires qui remplacent les conducteurs des Ponts et Chaussées pour les réceptions des travaux.
16,000,000 »	10,000,000 »	6,000,000 »	»	ART. 12. — Augmentation provenant de l'accroissement constant du nombre de pensions à accorder et de l'application de la loi du 13 ^e septembre 1928 accordant, à titre transitoire, de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public.
16,000,000 »	10,000,000 »	6,000,000 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
13	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) fr. 4,000 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1929 206,000 »
14	»	Secours alloués, à défaut de pension ou dans le cas d'une pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse
15	»	Indemnités tenant lieu de suppléments de pension à d'anciens instituteurs qui, ayant donné leur démission sous le régime scolaire de 1879, ou ayant été mis en disponibilité par suppression d'emploi, à la suite de la loi du 20 septembre 1884, ne jouissent que d'une pension minime, et qui se trouvent dans le besoin (<i>y compris exceptionnellement les dépenses des exercices antérieurs</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
SCIENCES.		
16	A.	a) Subsidés; encouragements; souscriptions; voyages, publications et missions scientifiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science fr. 100,000 »
		b) Sociétés scientifiques. Institut de droit international. Office international de chimie. Ecole française d'Athènes 125,000 »
		c) Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> 7,200 »
		d) Office international de bibliographie: rédaction et administration 50,000 »
		e) Office central des Associations internationales 20,000 »
		f) Union académique internationale. Dictionnaire de latin médiéval 5,000 »
		g) Institut international de coopération intellectuelle à Paris (<i>charge temporaire</i>) 75,000 »
		h) Commission internationale de coopération intellectuelle (section belge). 6,000 »
		i) Publication des travaux des membres du personnel des universités 90,000 »
	B.	a) Secours à des savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de savants décédés 4,000 »
		b) Commission de toponymie et de dialectologie. 15,000 »
		c) Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger 30,500 »
		d) Acquisition d'ouvrages scientifiques et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des sciences 1,650 »
		e) Concours décennal des sciences botaniques et concours décennal de chimie et de physique expérimentale (<i>charge temporaire</i>) 70,000 »
(1)	»	Participation de la Belgique dans la création d'un Office international de chimie (<i>pour mémoire</i>).
		A REPORTER. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
16,000,000 »	10,000,000 »	6,000,000 »	»	
210,000 »	210,000 »	»	»	
131,000 »	131,000 »	»	»	
15,000 »	47,000 »	»	32,000 »	
16,356,000 »	10,388,000 »	6,000,000 »	32,000 »	ART. 14. — Les mots « secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à des fonctionnaires » ont été supprimés. D'accord avec la Cour des Comptes, les secours alloués aux agents en activité de service ou en disponibilité seront, dorénavant, uniformément imputés sur le crédit qui supporte la rémunération de ces agents. Toutefois, le crédit n'est pas susceptible d'être diminué. ART. 15. — En tenant compte de l'admission éventuelle de nouveaux bénéficiaires des suppléments de pensions, la charge à prévoir de ce chef, pour l'exercice 1929, peut être évaluée à 15,000 francs.
AUGMENTATION. . .		5,968,000 »		
478,200 »	308,200 »	170,000 »	»	ART. 16. — A et B. — Augmentations résultant de la nécessité reconnue d'encourager les sciences dans une plus large mesure. L'augmentation de 170,000 francs de l'article 16A comprend une charge temporaire de 75,000 francs, affectée à l'Institut de coopération intellectuelle, à Paris. Cet article supportera désormais les dépenses qui faisaient l'objet de l'article 16bis de 1928. En ce qui concerne le crédit de l'article 16B, la charge permanente est augmentée de 9,500 francs et, à la charge temporaire de 30,000 francs, est substituée une nouvelle charge temporaire de 70,000 francs, destinée à couvrir les frais du concours décennal de sciences botaniques et du concours décennal de chimie et de physique expérimentale.
121,150 »	71,650 »	49,500 »	»	
»	35,000 »	»	35,000 »	
599,350 »	414,850 »	219,500 »	35,000 »	(1) ART. 16bis de 1928. — Ce crédit est incorporé à l'article 16A.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
17	»	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traite- ments de disponibilité, etc.		
		REPORT. . . fr.		
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.
		1	60,000 à 75,000	70,000 »
		4	50,000 à 60,000	233,000 »
		1	45,500 à 56,000	45,500 »
		1	45,500 à 56,000	56,000 »
		5	24,000 à 43,000	162,000 »
		1	24,000	24,000 »
		1	12,000 à 34,000	34,000 »
		1	12,000 à 34,000	34,000 »
		4	12,000 à 34,000	108,000 »
		5	10,000 à 25,000	102,300 »
		2	9,000 à 18,000	30,750 »
		4	9,000 à 18,000	55,250 »
		1	9,000 à 18,000	14,500 »
		1		1,700 »
		5		69,025 »
		TOTAL. . .	37	1,040,025 »
		Augmentations et promotions réglementaires		
				50,775 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours, caisse de retraite des ouvriers . .		
				4,300 »
		Indemnité de résidence.		
				6,500 »
		Indemnités familiale et de naissance		
				17,400 »
		Nomination d'un assistant-stagiaire et de deux jardiniers		
				48,000 »
		TOTAL. . . fr.		
				1,167,000 »
18	»	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impression ; frais de l'examen de calculateur; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (y compris une somme de 123,030 francs en charge temporaire)		
		A REPORTER. . fr.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
599,350 »	414,850 »	219,500 »	35,000 »	
1,167,000 »	1,138,246 »	28,754 »	»	ART. 17. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées.
314,500 »	418,450 »	»	103,950 »	
2,080.850 »	1,971,546 »	248,254 »	138,950 »	ART. 18. — La charge temporaire de 226,950 francs, allouée en 1928 pour le remplacement d'instruments surannés, est remplacée par une autre de 123,000 francs, nécessaire pour l'achat de divers instruments modernes.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
19	»	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traitements de disponibilité		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,080,850 »	1,971,546 »	248,254 »	138,950 »	
621,025 »	619,953 »	1,672 »	»	ART. 19. — Le crédit supplémentaire alloué en 1928, du chef de la péréquation, a été surévalué. Le crédit pour 1929 a pu être établi avec une plus grande précision.
49,080 »	71,080 »	»	22,000 »	ART. 20. — La charge temporaire de 22,000 francs allouée en 1928 pour l'installation d'un poste de météorologie à la station de T. S. F. de Rayssède disparaît.
2,751,555 »	2,662 57 »	249,926 »	160,950 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
21	»	Bibliothèque royale : personnel ; salaires des gens de service et des agents temporaires ; traite- ments de disponibilité, etc.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
2,751,555 »	2,662,579 »	249,926 »	160,950 »	ART. 21. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées.
2,080,510 »	2,027,904 »	52,606 »	»	
4,832,065 »	4,690,483 »	302,582 »	160,950 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																								
		REPORT. . fr.																																																																																																								
22	"	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions ; frais des examens de candidat-bibliothécaire ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi. (Provisoirement, et par dérogation à l'art. 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)																																																																																																								
23	"	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité, salaires des gens de service et des agents temporaires																																																																																																								
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Directeur.</td><td>1</td><td>60,000 à 75,000</td><td>65,000 "</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>2</td><td>50,000 à 60,000</td><td>(1) 97,500 "</td></tr><tr><td>Aides-naturalistes</td><td>2</td><td>24,000 à 43,000</td><td>58,000 "</td></tr><tr><td>Aides-naturalistes stagiaires</td><td>2</td><td>24,000</td><td>48,000 "</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>12,000 à 34,000</td><td>31,500 "</td></tr><tr><td>Commis</td><td>3</td><td>10,000 à 25,000</td><td>46,400 "</td></tr><tr><td>Chef de laboratoire</td><td>1</td><td>12,000 à 34,000</td><td>29,000 "</td></tr><tr><td>Préposé au service du matériel</td><td>1</td><td>10,000 à 25,000</td><td>11,500 "</td></tr><tr><td>Préparateurs.</td><td>7</td><td>10,000 à 25,000</td><td>141,500 "</td></tr><tr><td>Aides-préparateurs</td><td>11</td><td>10,000 à 25,000</td><td>128,625 "</td></tr><tr><td>Surveillants</td><td>23</td><td>9,000 à 18,000</td><td>312,125 "</td></tr><tr><td>Apprentis-préparateurs.</td><td>9</td><td>"</td><td>58,193 "</td></tr><tr><td>Personnel salarié et nettoyeuses</td><td>6</td><td>"</td><td>37,500 "</td></tr><tr><td>Agents en disponibilité</td><td>2</td><td>"</td><td>18,150 "</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>71</td><td></td><td>1,082,993 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Augmentations et promotions réglementaires</td><td>40,684 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Missions scientifiques à l'étranger</td><td>15,000 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Frais d'études des collections : collaborateurs</td><td>63,235 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Dépenses imprévues, indemnités et secours</td><td>24,850 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Indemnité de résidence</td><td>15,000 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>13,800 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.</td><td>450 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Engagement de 3 aides naturalistes, 1 commis, 2 surveillants, 8 apprentis-préparateurs, 2 chauffeurs</td><td>170,664 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td>TOTAL. . fr.</td><td>1,426,676 "</td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="2">A REPORTER. . fr.</td></tr></table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	Directeur.	1	60,000 à 75,000	65,000 "	Conservateurs	2	50,000 à 60,000	(1) 97,500 "	Aides-naturalistes	2	24,000 à 43,000	58,000 "	Aides-naturalistes stagiaires	2	24,000	48,000 "	Comptable	1	12,000 à 34,000	31,500 "	Commis	3	10,000 à 25,000	46,400 "	Chef de laboratoire	1	12,000 à 34,000	29,000 "	Préposé au service du matériel	1	10,000 à 25,000	11,500 "	Préparateurs.	7	10,000 à 25,000	141,500 "	Aides-préparateurs	11	10,000 à 25,000	128,625 "	Surveillants	23	9,000 à 18,000	312,125 "	Apprentis-préparateurs.	9	"	58,193 "	Personnel salarié et nettoyeuses	6	"	37,500 "	Agents en disponibilité	2	"	18,150 "	TOTAL.	71		1,082,993 "			Augmentations et promotions réglementaires	40,684 "			Missions scientifiques à l'étranger	15,000 "			Frais d'études des collections : collaborateurs	63,235 "			Dépenses imprévues, indemnités et secours	24,850 "			Indemnité de résidence	15,000 "			Indemnités familiale et de naissance	13,800 "			Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.	450 "			Engagement de 3 aides naturalistes, 1 commis, 2 surveillants, 8 apprentis-préparateurs, 2 chauffeurs	170,664 "			TOTAL. . fr.	1,426,676 "			A REPORTER. . fr.	
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																																																																																																							
Directeur.	1	60,000 à 75,000	65,000 "																																																																																																							
Conservateurs	2	50,000 à 60,000	(1) 97,500 "																																																																																																							
Aides-naturalistes	2	24,000 à 43,000	58,000 "																																																																																																							
Aides-naturalistes stagiaires	2	24,000	48,000 "																																																																																																							
Comptable	1	12,000 à 34,000	31,500 "																																																																																																							
Commis	3	10,000 à 25,000	46,400 "																																																																																																							
Chef de laboratoire	1	12,000 à 34,000	29,000 "																																																																																																							
Préposé au service du matériel	1	10,000 à 25,000	11,500 "																																																																																																							
Préparateurs.	7	10,000 à 25,000	141,500 "																																																																																																							
Aides-préparateurs	11	10,000 à 25,000	128,625 "																																																																																																							
Surveillants	23	9,000 à 18,000	312,125 "																																																																																																							
Apprentis-préparateurs.	9	"	58,193 "																																																																																																							
Personnel salarié et nettoyeuses	6	"	37,500 "																																																																																																							
Agents en disponibilité	2	"	18,150 "																																																																																																							
TOTAL.	71		1,082,993 "																																																																																																							
		Augmentations et promotions réglementaires	40,684 "																																																																																																							
		Missions scientifiques à l'étranger	15,000 "																																																																																																							
		Frais d'études des collections : collaborateurs	63,235 "																																																																																																							
		Dépenses imprévues, indemnités et secours	24,850 "																																																																																																							
		Indemnité de résidence	15,000 "																																																																																																							
		Indemnités familiale et de naissance	13,800 "																																																																																																							
		Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.	450 "																																																																																																							
		Engagement de 3 aides naturalistes, 1 commis, 2 surveillants, 8 apprentis-préparateurs, 2 chauffeurs	170,664 "																																																																																																							
		TOTAL. . fr.	1,426,676 "																																																																																																							
		A REPORTER. . fr.																																																																																																								

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
4,832,065 »	4,690,483 »	302,532 »	160,950 »	ART. 22. — Dans un but de célérité et de simplification des écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article a été porté de 20,000 à 50,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence. ART. 23. — L'augmentation provient, d'une part, de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées. Elle est entraînée, en second lieu, par des nominations reconnues nécessaires. (1) La somme de 97,500 francs comprend : le traitement d'un conservateur, 60,000 francs ; une indemnité de 37,500 francs, constituant la différence entre le traitement afférent au deuxième poste de conservateur et la pension militaire du titulaire de ce poste.
1,247,410 »	1,247,410 »	»	»	
1,426,676 »	1,325,090 »	101,586 »	»	
7,506,151 »	7,262,983 »	404,118 »	160,950 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. . fr.																																																
24	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et de la mer sur les côtes de la Belgique ; achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> ; frais de l'examen médical des candidats à un emploi (<i>y compris une somme de 891,500 francs en charge temporaire</i>)																																																
25	»	Archives du Royaume : personnel, salaires des gens de service et des agents temporaires; traite- ments de disponibilité, etc.																																																
		<table><tr><th>a) à Bruxelles :</th><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ANNUELS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Archiviste général</td><td>1</td><td>60,000 à 75,000</td><td>75,000 »</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>5</td><td>50,000 à 60,000</td><td>286,000 »</td></tr><tr><td>Conservateurs-adjoints.</td><td>2</td><td>45,500 à 56,000</td><td>96,000 »</td></tr><tr><td>Archivistes paléographes</td><td>9</td><td>24,000 à 43,000</td><td>305,000 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>10,000 à 25,000</td><td>46,000 »</td></tr><tr><td>Restaurateurs d'archives</td><td>2</td><td>15,400 à 25,000</td><td>41,300 »</td></tr><tr><td>Huissiers.</td><td>5</td><td>9,000 à 18,000</td><td>74,000 »</td></tr><tr><td>Concierge</td><td>1</td><td>»</td><td>7,500 »</td></tr><tr><td>Ouvriers relieurs</td><td>2</td><td>»</td><td>21,360 »</td></tr><tr><td>Agents en non-activité et en disponibilité . .</td><td>3</td><td>»</td><td>34,937 50</td></tr><tr><td>TOTAL. .</td><td>32</td><td>fr.</td><td>987,097 50</td></tr></table>	a) à Bruxelles :	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.	Archiviste général	1	60,000 à 75,000	75,000 »	Conservateurs	5	50,000 à 60,000	286,000 »	Conservateurs-adjoints.	2	45,500 à 56,000	96,000 »	Archivistes paléographes	9	24,000 à 43,000	305,000 »	Commis	2	10,000 à 25,000	46,000 »	Restaurateurs d'archives	2	15,400 à 25,000	41,300 »	Huissiers.	5	9,000 à 18,000	74,000 »	Concierge	1	»	7,500 »	Ouvriers relieurs	2	»	21,360 »	Agents en non-activité et en disponibilité . .	3	»	34,937 50	TOTAL. .	32	fr.	987,097 50
a) à Bruxelles :	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.																																															
Archiviste général	1	60,000 à 75,000	75,000 »																																															
Conservateurs	5	50,000 à 60,000	286,000 »																																															
Conservateurs-adjoints.	2	45,500 à 56,000	96,000 »																																															
Archivistes paléographes	9	24,000 à 43,000	305,000 »																																															
Commis	2	10,000 à 25,000	46,000 »																																															
Restaurateurs d'archives	2	15,400 à 25,000	41,300 »																																															
Huissiers.	5	9,000 à 18,000	74,000 »																																															
Concierge	1	»	7,500 »																																															
Ouvriers relieurs	2	»	21,360 »																																															
Agents en non-activité et en disponibilité . .	3	»	34,937 50																																															
TOTAL. .	32	fr.	987,097 50																																															
		<table><tr><td>Augmentations et promotions réglementaires.</td><td>49,405 50</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>2,625 »</td></tr><tr><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>19,800 »</td></tr><tr><td>Dépenses imprévues et secours.</td><td>10,000 »</td></tr><tr><td>TOTAL. . . fr.</td><td>1,068,928 »</td></tr></table>	Augmentations et promotions réglementaires.	49,405 50	Indemnité de résidence	2,625 »	Indemnités familiale et de naissance	19,800 »	Dépenses imprévues et secours.	10,000 »	TOTAL. . . fr.	1,068,928 »																																						
Augmentations et promotions réglementaires.	49,405 50																																																	
Indemnité de résidence	2,625 »																																																	
Indemnités familiale et de naissance	19,800 »																																																	
Dépenses imprévues et secours.	10,000 »																																																	
TOTAL. . . fr.	1,068,928 »																																																	
		A REPORTER. . fr.																																																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.																
		Augmentation.	Diminution.																	
7,506,151 »	7,262,983 »	404,118 »	160,950 »	ART. 24. — La charge permanente est en augmentation de 311,550 francs, se justifiant comme suit : Majoration continue du prix des fournitures ; nécessité, par suite de l'installation d'une nouvelle chaufferie, de chauffer le musée pendant la nuit ; adaptation des installations de téléphone aux nécessités de l'établissement ; acquisition de verrerie ; reconstitution, par étapes, de l'équipement scientifique et d'exploration ; hausse du prix des livres et des abonnements aux périodiques, etc. La charge temporaire de 623,000 francs est remplacée par une autre charge temporaire de 891,500 francs, provoquée par la nécessité de poursuivre l'exécution des mesures qui n'ont pour objet que la conservation des richesses scientifiques du pays ; la transformation de la troisième partie des armoires à collections entomologiques ; la construction des armoires du Conservatoire des invertébrés vivants ; l'équipement de ces armoires en plateaux-caisses ; la construction d'armoires pour la bibliothèque ; le placement d'appareils extincteurs. ART. 25. — En vue de la simplification des écritures, les crédits de personnel des archives du Royaume et des archives en province, ont été fusionnés. Les crédits alloués à ces deux services pour 1928 et ceux sollicités pour 1929, se présentent de la manière suivante : <table><tr><th></th><th>1928</th><th>1929</th><th>Augm^{on}</th></tr><tr><td>Archives du Royaume à Bruxelles . . fr.</td><td>1,003,958</td><td>1,068,928</td><td>64,970</td></tr><tr><td>Archives en province . .</td><td>1,045,782</td><td>1,066,498</td><td>20,716</td></tr><tr><td></td><td>2,049,740</td><td>2,135,426</td><td>85,686</td></tr></table> L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.		1928	1929	Augm ^{on}	Archives du Royaume à Bruxelles . . fr.	1,003,958	1,068,928	64,970	Archives en province . .	1,045,782	1,066,498	20,716		2,049,740	2,135,426	85,686
	1928	1929	Augm ^{on}																	
Archives du Royaume à Bruxelles . . fr.	1,003,958	1,068,928	64,970																	
Archives en province . .	1,045,782	1,066,498	20,716																	
	2,049,740	2,135,426	85,686																	
1,573,000 »	992,950 »	580,050 »	»																	
2,135,426 »	2,049,740 »	85,686 »	»																	
11,214,577 »	10,305,673 »	1,069,854 »	160,950 »																	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . fr.		
b) Dans les provinces :		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.
<i>Anvers.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Archiviste paléographe	1	24,000 à 43,000	40,500 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	(1) 12,480 »
	Concierge	1	»	2,000 »
<i>Arlon.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	13,000 »
<i>Bruges.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Archivistes paléographes	2	24,000 à 43,000	73,500 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	15,500 »
<i>Gand.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	56,000 »
	Conservateur-adjoint	1	45,500 à 56,000	48,000 »
	Archiviste paléographe	1	24,000 à 43,000	26,500 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	(1) 10,110 »
<i>Hasselt.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Conservateur-adjoint	1	45,500 à 56,000	48,000 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	(1) 10,118 »
<i>Liège.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	56,000 »
	Conservateurs-adjoints	2	45,500 à 56,000	96,000 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	13,500 »
	Concierge.	1	»	4,400 »
<i>Mons.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Conservateur-adjoint	1	45,500 à 56,000	48,000 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	15,500 »
<i>Namur.</i>				
	Conservateur.	1	50,000 à 60,000	60,000 »
	Conservateur-adjoint	1	45,500 à 56,000	56,000 »
	Huissier	1	9,000 à 18,000	12,500 »
TOTAL.		28	fr.	1,026,608 »
Augmentations et promotions réglementaires				13,770 »
Indemnités familiale et de naissance				21,120 »
Dépenses imprévues, indemnités et secours				5,000 »
TOTAL. . fr.				1,066,498 »
A REPORTER. fr.				

CREDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
11,214,577 »	10,305,673 »	1,069,854 »	160,950 »	
				(1) Traitement personnel comprenant un supplé- ment amortissable.
11,214,577 »	10,305,673 »	1,069,854 »	160,950 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT . . . fr.																
	a.	Archives du Royaume : matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collec- tion sigillographique; inspection des archives de l'Etat dans les provinces; frais des examens de candidat archiviste; frais de l'examen médical des candidats à un emploi . fr. 150,620 »																
26	b.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de docu- ments, provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acqui- sition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; classement et publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives (<i>y compris une somme de 955,000 francs en charge temporaire</i>) 1,022,800 »																
	c.	Cours d'archivéconomie 3,000 »																
	d.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.. 3,000 »																
	e.	Inspection des archives communales. 1,200 »																
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)																
27	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupa- tion : personnel, frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la commission :																
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements annuels.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Archiviste paléographe.</td><td>1</td><td>24,000 à 43,000</td><td>25,000 »</td></tr><tr><td>Attaché</td><td>1</td><td>10,000 à 25,000</td><td>20,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL .</td><td>2</td><td>fr.</td><td>45,500 »</td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.	Archiviste paléographe.	1	24,000 à 43,000	25,000 »	Attaché	1	10,000 à 25,000	20,500 »	TOTAL .	2	fr.	45,500 »
	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.															
Archiviste paléographe.	1	24,000 à 43,000	25,000 »															
Attaché	1	10,000 à 25,000	20,500 »															
TOTAL .	2	fr.	45,500 »															
		Personnel salarié et indemnités. 4,640 »																
		TOTAL . fr. 50,140 »																
28	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occu- pation : frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennat (<i>y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . fr.																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
11,214,577 "	10,305,673 "	1,069,854 "	160,950 "	ART. 26. — La charge permanente est majorée de 10,000 francs, pour faire face aux travaux d'entretien incombant désormais aux économats. La charge temporaire de 9,000 francs (ameublement des dépôts d'archives) est maintenue. De plus, deux nouvelles charges temporaires sont sollicitées : la première, de 750,000 francs, pour l'établissement de rayons métalliques dans les locaux destinés au dépôt de Namur ; la seconde, de 196,000 francs, pour l'installation des archives de Liège dans la gare de Jonfosse, désaffectée. Dans un but de célérité et de simplification des écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, est porté de 20,000 à 50,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
1,180,620 "	224,620 "	956,000 "	"	
50,140 "	45,730 "	4,410 "	"	
41,000 "	31,000 "	10,000 "	"	
12,486,337 "	10,607,023 "	2,040,264 "	160,950 "	ART. 27. — Les crédits prévus pour la Commission des archives de la guerre qui ont figuré, jusqu'à présent, à la section des dépenses exceptionnelles, sont transférés à la section des dépenses ordinaires. L'article 2 de l'arrêté royal du 15 mai 1928 (<i>Moniteur</i> n° 148 du 27 mai 1928) stipule, en effet, qu'à partir du 1^{er} janvier 1928, les archives de la guerre sont rattachées aux archives générales du Royaume et placées sous la haute direction de l'archiviste général du Royaume. Elles conservent leur budget spécial. L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Elle est entraînée également par la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et de classement.
AUGMENTATION. . fr.		1,879,314 "		
ART. 28. — L'augmentation représente la charge temporaire de 10,000 francs, destinée au placement de rayons.				

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES SCIENCES.		
Conseil supérieur de l'Instruction publique :		
29	a.	Jetons de présence ; frais de route et de séjour des membres du Conseil . . fr. 550 »
	b.	Copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil ; achat d'ouvrages, abon- nements et dépenses diverses pour le service de la direction générale de l'enseignement et des sciences 1,450 »
30	»	Subsides de l'État au profit des « Fonds communaux et des Fonds d'arrondissement des Mieux doués »
31	»	Conseil d'appel des Mieux doués. Frais de vacation et frais de séjour des membres du Conseil. Frais divers
32	»	Subsides de l'État à la Ligue des familles nombreuses.
33	»	Subside à la Commission de propagande coloniale scolaire pour l'organisation du concours de 1929
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . fr.
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
34	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil ; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,000 »	2,000 »	»	»	ART. 29. — Le titre du chapitre et le libellé de l'article ont été mis en concordance avec les dispositions de l'arrêté royal du 16 décembre 1927, portant revision des cadres organiques des administrations centrales.
2,238,000 »	2,238,000 »	»	»	
4,000 »	4,000 »	»	»	
500,000 »	500,000 »	»	»	
1,000 »	1,000 »	»	»	
2,745,000 »	2,745,000 »	»	»	
6,000 »	8,000 »	»	2,000 »	ART. 34. — La charge temporaire de 2,000 francs, nécessitée en 1928 par l'examen du projet de loi sur la collation des grades académiques, disparaît.
6,000 »	8,000 »	»	2,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.		
35		Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État : traitements de disponibilité ; indemnités familiale et de naissance ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire (Les fonctions de chargé de cours dans les Universités de l'État ne sont pas incompatibles avec les fonctions de l'ordre judiciaire ; l'indemnité due aux intéressés du chef de leurs fonctions universitaires est cumulée, le cas échéant, avec le traitement afférent aux fonctions judiciaires.)			
		<i>Université de Gand.</i>			
	a.	Personnel définitif (situation en mai 1928) :	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE TOTALE.
		Administrateur-inspecteur	1	76,000 à 91,000	91,000
		Professeur-directeur des études (écoles techniques)	1	67,000 à 82,000	82,000
		Professeurs-inspecteurs des études (écoles tech- niques	2	66,500 à 84,000	165,500
		Professeurs ordinaires et assimilés	53	60,000 à 75,000	3,966,300
		Professeurs extraordinaires	4	50,000 à 60,000	205,000
		Bibliothécaire en chef assimilé aux professeurs et chargé de cours.	1	50,000 + 10,000 à 65,000 + 10,000	73,000
		Chargés de cours.	89	6,000 à 56,000	2,743,765
		Répétiteurs	11	26,000 à 56,000	363,500
		Bibliothécaires (trois), chefs de travaux (onze) diplômés	14	15,000 à 56,000	412,500
		Chefs de travaux (trois), conservateur (un) non diplômés, jardinier en chef (un).	5	15,000 à 32,000	130,250
		Assistants	28	15,000 à 25,000	492,500
		Elèves-assistants	18	3,000	54,000
		Externes de clinique	18	3,000	54,000
		Secrétaire du recteur	1	25,000 à 44,000	25,000
		Secrétaire de l'administrateur-inspecteur, comp- table	1	31,000 à 50,000	46,500
		Conservateur général	1	24,000 à 56,000	33,000
		Rédacteurs ou assimilés	12	12,000 à 26,000	267,500
		Commis	6	10,000 à 25,000	86,000
		Appariteurs	2	12,000 à 26,000	38,500
		Préparateurs	39	10,000 à 20,000	578,904
		Gardes-consignes	9	9,000 à 18,000	134,750
		Garçons de service	43	9,000 à 18,000	475,227 50
		Professeur en disponibilité	2	"	22,950
		TOTAL.	361	Fr.	10,542,246 50
		Augmentation résultant pour 1929, des mutations intervenues ou à inter- venir pendant l'année 1928.			80,153 50
		Augmentation résultant, pour 1929, des mutations à intervenir pendant l'année 1929			335,000
					10,957,400
	b.	Personnel temporaire ou salarié (56 agents environ)			261,272
	c.	Indemnités familiale et de naissance			290,000
	d.	Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en application des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1923			500,000
	e.	Travaux extraordinaires			35,000
		Marge nécessaire.			25,000
		TOTAL.		fr.	12,088,672
				A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
6,000 »	8,000 »	»	2,000	
24,113,606 »	22,670,000 »	1,443,606 »	»	ART. 35. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées. En outre, les résultats de l'application de la péréquation ont dépassé les prévisions établies en 1928.
24,119,606 »	22,678,000 »	1,443,606 »	2,000 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . fr			
		Université de Liège.			
a.		Personnel définitif (situation en mai 1928) :			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS.	DÉPENSE TOTALE.
		Administrateur-inspecteur-professeur	1	76,000 à 91,000	91,000
		Professeurs ordinaires et assimilés	61	60,000 à 75,000	4,105,000
		Professeurs extraordinaires	8	50,000 à 55,000	420,000
		Bibliothécaire en chef chargé de cours	1	53,000 à 71,000	63,000
		Chargés de cours	58	6,000 à 59,000	1,851,150
		Répétiteurs	5	13,000 à 56,000	194,500
		Bibliothécaires (2), chefs de travaux (13) et conser- vateurs (2), diplômés	17	15,000 à 56,000	565,500
		Bibliothécaire-adjoint (1), chefs de travaux (2) et conservateurs (2), non diplômés	5	15,000 à 32,000	125,750
		Chef de bureau à l'école de commerce	1	15,000 à 32,000	21,750
		Assistants	55	15,000 à 25,000	1,030,000
		Elèves-assistants	9	3,000 à 4,500	27,000
		Chefs de clinique	16	3,000	48,000
		Secrétaire de l'administrateur-inspecteur	1	25,000 à 44,000	29,000
		Secrétaire du recteur	1	25,000 à 44,000	33,000
		Conservateur général	1	24,000 à 56,000	33,000
		Rédacteurs	7	12,000 à 26,000	119,000
		Commis	2	10,000 à 25,000	25,000
		Appariteurs	4	12,000 à 26,000	68,000
		Préparateurs	54	10,000 à 25,000	792,100
		Concierges, gardes-consignes	10	9,000 à 18,000	143,750
		Garçons de service	51	9,000 à 18,000	596,000
		Huissiers	2	9,000 à 18,000	24,000
		Agents en disponibilité	5		24,864
		TOTAL.	375	fr.	10,490,664
		Augmentation résultant, pour 1929, des mutations intervenues ou à intervenir pendant l'année 1928			60,000
		Augmentation résultant, pour 1929, des mutations à intervenir pendant l'année 1929			356,670
					10,907,934
b.		Personnel temporaire (y compris la dépense résultant de l'achat de timbres de retraite (58 agents en moyenne).			433,000
c.		Indemnités familiale et de naissance			312,000
d.		Heures supplémentaires payées aux professeurs et chargés de cours en exécution des lois des 24 août 1920 et 31 juillet 1923			300,000
e.		Travaux extraordinaires et répétitions			65,000
		Marge nécessaire.			25,000
		TOTAL.			fr. 12,041,934
		A REPORTER. . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
24,119,606 °	22,678,000 °	1,443,606 °	2,000 °	
24,119,606 °	22,678,000 °	1,443,606 °	2,000 °	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.
36	»	Subside à l'Université libre de Bruxelles	
37	»	Subside à l'Université catholique de Louvain.	
38	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques ; subsides pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants (y compris une somme de 480,000 francs en charge temporaire) (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 100,000 francs peuvent être consenties aux comptables chargés de la gestion du présent article.)	
	a.	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses . fr. 938,000 »	
39	b.	Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires. 60,000 » (Par modification à la loi du 30 avril 1921, le montant des bourses d'études est fixé à 2,500 francs, celui des bourses de voyage pour les porteurs de diplômes légaux à 28,000 francs (deux années) et celui des bourses réservées aux porteurs de diplômes scientifiques à 14,000 francs.)	
40	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys.	
41	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers	
42	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury.	
43	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers	
44	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	
45	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités. (Par modification à la loi du 30 avril 1921, pour le concours universitaire, la valeur de la médaille en or est portée à 700 francs et le prix en espèces ou en livres à 2,500 francs)	
		Accords intellectuels avec des pays étrangers :	
46	a.	Commissions prévues par ces accords : frais de route et de séjour des membres belges de ces commissions ; dépenses et frais divers fr. 16,850 »	
	b.	Indemnités de déplacement aux savants et aux professeurs d'échange ainsi qu'aux étudiants étrangers d'échange. Bourses d'échange. 100,000 »	
47	»	Frais de publication du XXV ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État (années 1922-1923-1924)	
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
24,119,606 »	22,678,000 »	1,443,606 »	2,000 »	ART. 38. — La charge temporaire de 475,000 francs, allouée en 1928 pour le rééquipement des laboratoires, disparaît; elle est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 480,000 francs, se décomposant comme suit :
5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	
5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	
6,005,000 »	5,620,536 »	384,464 »	»	A. Université de Liège.
				1 ^o Outillage du laboratoire de métallurgie générale fr. 225,000
				2 ^o Installation de rayons métalliques dans deux salles de la bibliothèque 160,000
				3 ^o Installation d'un nouveau système de chauffage à l'Institut botanique 50,000
998,000 »	970,000 »	28,000 »	»	4 ^o Aménagement du laboratoire des matériaux techniques et des industries biologiques 10,000
				B. Université de Gand.
300,000 »	275,000 »	25,000 »	»	1 ^o Renouvellement du système de chauffage à la bibliothèque fr. 35,000
5,000 »	5,000 »	»	»	TOTAL. . fr. 480,000
65,000 »	59,000 »	6,000 »	»	L'augmentation des crédits en charge permanente par rapport au budget de 1928 = 379,464 francs = se justifie par l'augmentation du prix de l'électricité, du gaz, de l'eau et d'autres fournitures d'usage courant.
2,500 »	2,500 »	»	»	Dans un but de célérité et de simplification des écritures, le maximum des avances consenties aux comptables des universités, a été porté de 50,000 à 100,000 francs.
12,000 »	9,000 »	3,000 »	»	Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
100,000 »	72,500 »	27,500 »	»	ART. 39. — L'augmentation se justifie par le nombre sans cesse croissant de mémoires présentés à l'examen des jurys, d'où nombre plus élevé de jurys.
				ART. 40. — L'augmentation du nombre de récipiendaires nécessite la convocation d'un plus grand nombre de jurys.
116,850 »	116,850 »	»	»	ART. 42. — La majoration de 6,000 francs est nécessitée par l'augmentation du nombre de récipiendaires.
10,000 »	10,000 »	»	»	ART. 44. — Augmentation résultant de l'accroissement du nombre des séances nécessitée par le plus grand nombre de diplômes délivrés.
41,733,956 »	39,818,386 »	1,917,570 »	2,000 »	ART. 45. — L'augmentation du nombre des mémoires présentés aux concours et le relèvement du montant des prix rendent indispensable la majoration de 27,500 francs.
AUGMENTATION. . fr.		1,915,570 »		ART. 47. — Réinscription du crédit alloué en 1928 et qui ne pourra être utilisé dans le courant de cet exercice.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
CHAPITRE VI.																																																																				
ENSEIGNEMENT MOYEN.																																																																				
48	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de vacation des membres du Conseil. Indemnités aux membres appelés à prendre part à ses travaux. Copies et autres travaux intéressant ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages. Frais divers																																																																		
49	"	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique ; inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, traitements de disponibilité.																																																																		
		<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">Nombre d'agents.</th><th colspan="2">Traitements annuels</th><th rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>60,000</td><td>75,000</td><td>75,000 "</td></tr><tr><td rowspan="2">Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur</td><td>2</td><td>54,000</td><td>68,000</td><td>131,000 "</td></tr><tr><td>2</td><td>45,000</td><td>60,000</td><td>107,500 "</td></tr><tr><td>Inspecteurs des cours spéciaux</td><td>6</td><td>40,000</td><td>54,000</td><td>296,000 "</td></tr><tr><td>Inspectrice des ouvrages manuels.</td><td>1</td><td>38,000</td><td>50,000</td><td>50,000 "</td></tr><tr><td>Inspecteur du matériel et de la comptabilité.</td><td>1</td><td>45,000</td><td>60,000</td><td>52,000 "</td></tr><tr><td>Inspecteurs des cours de langues modernes</td><td>2</td><td>45,000</td><td>60,000</td><td>118,500 "</td></tr><tr><td></td><td>15</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Augmentations réglementaires</td><td>5,000 "</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnités familiale et de naissance.</td><td>3,000 "</td></tr><tr><td colspan="4">Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles</td><td>20,000 "</td></tr><tr><td colspan="4">TOTAL. . . fr.</td><td>858,000 "</td></tr></table>	GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels		MONTANT de la dépense.	Minimum.	Maximum.	Inspecteur général	1	60,000	75,000	75,000 "	Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	2	54,000	68,000	131,000 "	2	45,000	60,000	107,500 "	Inspecteurs des cours spéciaux	6	40,000	54,000	296,000 "	Inspectrice des ouvrages manuels.	1	38,000	50,000	50,000 "	Inspecteur du matériel et de la comptabilité.	1	45,000	60,000	52,000 "	Inspecteurs des cours de langues modernes	2	45,000	60,000	118,500 "		15				Augmentations réglementaires				5,000 "	Indemnités familiale et de naissance.				3,000 "	Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles				20,000 "	TOTAL. . . fr.				858,000 "
GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels			MONTANT de la dépense.																																																															
		Minimum.	Maximum.																																																																	
Inspecteur général	1	60,000	75,000	75,000 "																																																																
Inspecteurs des cours généraux { degré supérieur	2	54,000	68,000	131,000 "																																																																
	2	45,000	60,000	107,500 "																																																																
Inspecteurs des cours spéciaux	6	40,000	54,000	296,000 "																																																																
Inspectrice des ouvrages manuels.	1	38,000	50,000	50,000 "																																																																
Inspecteur du matériel et de la comptabilité.	1	45,000	60,000	52,000 "																																																																
Inspecteurs des cours de langues modernes	2	45,000	60,000	118,500 "																																																																
	15																																																																			
Augmentations réglementaires				5,000 "																																																																
Indemnités familiale et de naissance.				3,000 "																																																																
Traitements de disponibilité et frais de dernière maladie et de funérailles				20,000 "																																																																
TOTAL. . . fr.				858,000 "																																																																
50	"	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement normal); inspection du matériel des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de séjour ; rémunérations ; missions																																																																		
51	"	Jury de l'épreuve sur les langues modernes : frais de voyage et de vacation ; frais d'organisation ; indemnités aux huissiers et gens de service ; matériel																																																																		
		A REPORTER. . fr.																																																																		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
21,000 »	21,000 »	»	»	ART. 49. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées.
858,000 »	826,908 »	31,092 »	»	
103,000 »	194,800 »	»	91,800 »	ART. 50. — Diminution résultant du transfert à l'article 11, des dépenses d'abonnement sur les chemins de fer belges. Le libellé a été modifié en conséquence.
12,000 »	10,000 »	2,000 »	»	ART. 51. — Le crédit doit faire face aux dépenses nécessitées par l'institution d'une seconde série annuelle d'examens (Arrêté royal du 31 mai 1928).
994,000 »	1,052,708 »	33,092 »	91,800 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. . . fr.																											
52	"	Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'Etat. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité. (Par dérogation aux lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881, les lois et règlements relatifs à la comptabilité publique sont applicables aux établissements de l'enseignement moyen.) (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 100,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé du paiement des frais de la distribution des prix.)																											
53	a.	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons et pour filles : subsides aux provinces et aux communes . fr. 369,400 »																											
	b.	Part d'intervention de l'Etat dans le paiement du traitement de disponibilité du secrétaire-trésorier de l'ancien collège communal de Dinant, supprimé 540 »																											
54	a.	Acquisitions de revues et d'ouvrages en faveur des bibliothèques des établissements d'enseignement moyen. Prix du Gouvernement fr. 56,000 »																											
	b.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen : indemnités, frais de voyage 5,000 »																											
55	"	Musée pédagogique de l'enseignement moyen : traitement d'attente du secrétaire-comptable.																											
56	"	Bourses de voyage et cours de perfectionnement pour les membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat.																											
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . fr.																											
		CHAPITRE VII.																											
		ENSEIGNEMENT NORMAL.																											
57	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement normal primaire : frais de route et de séjour aux membres du Conseil; jetons de présence aux membres appelés à prendre part aux travaux du Conseil; copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages. Frais divers.																											
58	"	Traitements de l'inspecteur général, des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales. Traitements de disponibilité. Indemnités familiale et de naissance																											
		<table> <tr> <th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS ANNUELS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales</td><td>7</td><td>58,000 à 68,000</td></tr> <tr> <td>Inspectrices des écoles normales</td><td>2</td><td>36,000 à 63,000</td></tr> <tr> <td>Inspecteurs spéciaux</td><td>7</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>TOTAL.</td><td>16</td><td>fr. 585,000 »</td></tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance</td><td></td><td>5,000 »</td></tr> <tr> <td>Augmentations de traitement</td><td></td><td>10,000 »</td></tr> <tr> <td>Secours</td><td></td><td>1,000 »</td></tr> <tr> <td>TOTAL.</td><td></td><td>fr. 601,000 »</td></tr> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.	Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales	7	58,000 à 68,000	Inspectrices des écoles normales	2	36,000 à 63,000	Inspecteurs spéciaux	7	5,000	TOTAL.	16	fr. 585,000 »	Indemnités familiale et de naissance		5,000 »	Augmentations de traitement		10,000 »	Secours		1,000 »	TOTAL.		fr. 601,000 »
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	MONTANT de la dépense.																											
Inspecteur général et inspecteurs des écoles normales	7	58,000 à 68,000																											
Inspectrices des écoles normales	2	36,000 à 63,000																											
Inspecteurs spéciaux	7	5,000																											
TOTAL.	16	fr. 585,000 »																											
Indemnités familiale et de naissance		5,000 »																											
Augmentations de traitement		10,000 »																											
Secours		1,000 »																											
TOTAL.		fr. 601,000 »																											
		A REPORTER. . fr.																											

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
994.000 »	1,052,708 »	33,092 »	91,800 »	ART. 52. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. Le crédit de 1928 comprend : a) pour le premier semestre, le montant des traitements, diminué de ces retenues ; b) pour le second semestre, le montant des traitements bruts, les retenues de 3 et 7 p. c. étant supprimées. L'augmentation ne s'élève qu'à 248,928 francs, par suite d'un calcul minutieux des traitements et indemnités; le crédit de 1928 a été surévalué. Dans un but de célérité et de simplification des écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé du paiement des frais de la distribution des prix, a été porté de 20,000 à 100,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence. Pour la décomposition du crédit, voir note annexe.
88,919,770 »	88,670,842 »	248,928 »	»	
370,000 »	360,000 »	10,000 »	»	
61,000 »	41,500 »	19,500 »	»	
175 »	175 »	»	»	
75,000 »	»	75,000 »	»	ART. 53. — Augmentation de la part d'intervention de l'Etat dans les traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, par suite du relèvement des traitements de ces agents.
90,419,945 »	90,125,225 »	380,520 »	91,800 »	
AUGMENTATION. fr.		294,720		ART. 54. — Augmentation entraînée par le relèvement considérable du prix des livres et des abonnements et par la nécessité d'acquérir un plus grand nombre de publications pour les bibliothèques qui sont peu fournies. Le libellé a été complété pour plus de précision.
7,500 »	7,500 »	»	»	
601,000 »	563,675 »	37,325 »	»	
608,500 »	571,175 »	37,325 »	»	ART. 56 (nouveau). — Les professeurs de langues modernes des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, devraient pouvoir se perfectionner dans la langue qu'ils enseignent, par de courts séjours à l'étranger. Il est, en outre, nécessaire d'instituer des cours temporaires de phonétique et d'organiser des conférences faisant connaître les résultats de l'application des méthodes pédagogiques modernes.
608,500 »	571,175 »	37,325 »	»	ART. 58. — L'augmentation constatée provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																				
		REPORT. . fr.																																																																																				
59	"	Frais de séjour des inspecteurs et des inspectrices des écoles normales (service mixte avec l'Administration de l'enseignement moyen).																																																																																				
60	"	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires																																																																																				
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Inspecteurs diocésains principaux</td><td>9</td><td>30,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs diocésains</td><td>29</td><td>28,000</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>38</td><td>fr. 1,082,000</td></tr></table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Inspecteurs diocésains principaux	9	30,000	Inspecteurs diocésains	29	28,000	TOTAL.	38	fr. 1,082,000																																																																								
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																																																																																				
Inspecteurs diocésains principaux	9	30,000																																																																																				
Inspecteurs diocésains	29	28,000																																																																																				
TOTAL.	38	fr. 1,082,000																																																																																				
a.		Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application :																																																																																				
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitement par an.</th><th>Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td colspan="4">Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :</td></tr><tr><td>Directeurs et directrices.</td><td>16</td><td>24,500 à 56,000</td><td>8,900</td></tr><tr><td>Économes</td><td>16</td><td>15,000 à 28,000</td><td>2,100</td></tr><tr><td>Professeurs et régents</td><td>263</td><td>21,000 à 56,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Surveillants et maîtresses d'études</td><td>71</td><td>13,000 à 26,000</td><td>1,500 à 2,400</td></tr><tr><td>Instituteurs et institutrices</td><td>103</td><td>16,000 à 29,500</td><td>"</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>44</td><td>saalaire régional.</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="4">Sections normales moyennes :</td></tr><tr><td>Directeurs et directrices</td><td>6</td><td>3,500 à 4,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Économes</td><td>6</td><td>1,200 à 1,800</td><td>"</td></tr><tr><td>Régents, régents et professeurs. .</td><td>145</td><td>600 à 2700 fr. par heure de cours hebdomadaire.</td><td>"</td></tr><tr><td>Maîtres et maîtresses d'études (2) .</td><td>14</td><td>13,000 à 26,000</td><td>1,500 à 2,400</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>3</td><td>400</td><td>"</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>687</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4">Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires</td></tr><tr><td colspan="4">Secours</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnités familiale et de naissance</td></tr><tr><td colspan="4">Indemnité de résidence.</td></tr><tr><td colspan="4">A REPORTER. . fr.</td></tr><tr><td colspan="4">A REPORTER . . fr.</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Traitement par an.	Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	Montant de la dépense.	Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :				Directeurs et directrices.	16	24,500 à 56,000	8,900	Économes	16	15,000 à 28,000	2,100	Professeurs et régents	263	21,000 à 56,000	"	Surveillants et maîtresses d'études	71	13,000 à 26,000	1,500 à 2,400	Instituteurs et institutrices	103	16,000 à 29,500	"	Gens de service	44	saalaire régional.	"	Sections normales moyennes :				Directeurs et directrices	6	3,500 à 4,000	"	Économes	6	1,200 à 1,800	"	Régents, régents et professeurs. .	145	600 à 2700 fr. par heure de cours hebdomadaire.	"	Maîtres et maîtresses d'études (2) .	14	13,000 à 26,000	1,500 à 2,400	Gens de service	3	400	"	TOTAL.	687			Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires				Secours				Indemnités familiale et de naissance				Indemnité de résidence.				A REPORTER. . fr.				A REPORTER . . fr.			
Nombre d'agents.	Traitement par an.	Indemnités du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attributions.	Montant de la dépense.																																																																																			
Écoles normales primaires et gar- diennes et écoles d'application :																																																																																						
Directeurs et directrices.	16	24,500 à 56,000	8,900																																																																																			
Économes	16	15,000 à 28,000	2,100																																																																																			
Professeurs et régents	263	21,000 à 56,000	"																																																																																			
Surveillants et maîtresses d'études	71	13,000 à 26,000	1,500 à 2,400																																																																																			
Instituteurs et institutrices	103	16,000 à 29,500	"																																																																																			
Gens de service	44	saalaire régional.	"																																																																																			
Sections normales moyennes :																																																																																						
Directeurs et directrices	6	3,500 à 4,000	"																																																																																			
Économes	6	1,200 à 1,800	"																																																																																			
Régents, régents et professeurs. .	145	600 à 2700 fr. par heure de cours hebdomadaire.	"																																																																																			
Maîtres et maîtresses d'études (2) .	14	13,000 à 26,000	1,500 à 2,400																																																																																			
Gens de service	3	400	"																																																																																			
TOTAL.	687																																																																																					
Augmentations de traitement aux agents au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires																																																																																						
Secours																																																																																						
Indemnités familiale et de naissance																																																																																						
Indemnité de résidence.																																																																																						
A REPORTER. . fr.																																																																																						
A REPORTER . . fr.																																																																																						

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . fr. 16,139,000 »
		Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application (10 agents) 160,000 »
		TOTAL. . . fr. 16,299,000 »
	b.	Subsides alloués à des administrations communales et destinés à être répartis entre les membres du personnel des écoles communales servant d'écoles d'application.
	a.	Cours normaux temporaires pour le perfectionnement des professeurs des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires et gardiennes ; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées ; 3° pour le personnel des sections normales moyennes et des écoles normales moyennes libres. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers fr. 200,000 »
62	b.	Frais des jurys d'examen dans les écoles normales primaires de l'État, dans les sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur et dans les sections normales gardiennes ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire. Frais des jurys chargés de délivrer les diplômes de professeur d'école normale. Frais des commissions d'entérinement des certificats spéciaux et des certificats d'institutrice gardienne. Frais divers. 320,000 »
63	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État, des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, des sections normales gardiennes et des écoles d'application
64	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État, des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles
65	»	Frais des conférences des instituteurs
	a.	Service annuel ordinaire de l'instruction normale primaire. Traitements prévus par la loi organique du personnel enseignant des écoles normales agréées (provinciales, communales ou privées) et des écoles d'application y annexées fr. 9,000,000 »
66	b.	Indemnités aux professeurs, aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire. 140,000 »
67	»	Traitements de disponibilité du personnel enseignant des écoles normales agréées
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	ORÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
18,070,500 »	17,699,733 »	370,767 »	»	ART. 61. — b) Le crédit de 1928 a été surévalué.
10,100 »	24,625 »	»	14,525 »	
520,000 »	498,000 »	22,000 »	»	ART. 62. — Depuis deux ans, les cours et examens d'ouvrages féminins et d'économie domestique ont été ajournés faute de crédits. Ces cours et examens auront lieu en 1929. Une somme de 22,000 francs est jugée nécessaire pour couvrir la dépense.
2,396,200 »	2,396,200 »	»	»	
250,000 »	250,000 »	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	ART. 66. — Le crédit demandé sera suffisant pour faire face aux dépenses de 1929; le crédit de 1928 a été surévalué.
9,140,000 »	10,250,000 »	»	1,110,000 »	
160,000 »	100,000 »	60,000 »	»	ART. 67. — Le crédit demandé et jugé nécessaire pour assurer le paiement des traitements de disponibilité pendant l'année 1929.
30,846,800 »	31,518,558 »	452,767 »	1,124,525 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
			REPORT. f.																				
68	"	Musée scolaire national : personnel ; traitements et indemnités																					
			<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr><tr><td>Conservatrice</td><td>1</td><td>31,500</td><td>31,500 "</td></tr><tr><td>Concierge-surveillant</td><td>1</td><td>9,750</td><td>9,750 "</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>3,600</td><td>3,600 "</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL. . .</td><td>3</td><td>fr.</td><td>44,850 "</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	Conservatrice	1	31,500	31,500 "	Concierge-surveillant	1	9,750	9,750 "	Nettoyeuse	1	3,600	3,600 "	TOTAL. . .		3	fr.	44,850 "
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.																					
Conservatrice	1	31,500	31,500 "																				
Concierge-surveillant	1	9,750	9,750 "																				
Nettoyeuse	1	3,600	3,600 "																				
TOTAL. . .		3	fr.	44,850 "																			
69	"	Musée scolaire national : matériel ; frais d'administration ; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																					
	a.	Publications intéressant l'instruction normale ; abonnements ; souscriptions ; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr.		80,000 "																			
70	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux ; achat de collections et d'appareils ; meubles ; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques (y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire)		50,000 "																			
71	"	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement normal.																					
(1)	"	Indemnités à des membres du personnel de l'inspection des écoles normales et du personnel des établissements d'enseignement normal de l'État, y compris les sections normales moyennes et les écoles d'application, atteints par des malheurs de famille (pour mémoire)																					
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
30,846,800 »	31,518,558 »	452,767 »	1,124,525 »	
44,850 »	46,235 »	»	1,415 »	ART. 68. — La diminution provient de la mise à la retraite de l'huissier-surveillant et de son remplacement par un titulaire au traitement minimum.
24,500 »	24,500 »	»	»	ART. 69. — La charge temporaire de 15,000 francs, allouée en 1928 pour les frais de réinstallation des collections disparaît. Elle est remplacée par une charge permanente de même importance, destinée à supporter les frais d'organisation d'expositions relatives à l'enseignement.
130,000 »	85,000 »	45,000 »	»	ART. 70. — Il y a lieu de pourvoir des livres indispensables les bibliothèques des professeurs et celles des élèves des écoles normales de l'Etat. Les nouveaux règlements et programmes imposent aux élèves des travaux de documentation et de recherches personnelles. Il convient de leur fournir dans ce but les ouvrages indispensables. D'autre part, il y a lieu de constituer convenablement les bibliothèques des écoles normales nouvelles (Blanckenberghe et Virton) et celles des établissements qui ont été incendiés (Nivelles et Lierre). Le prix des livres ayant augmenté dans des proportions considérables, la dépense supplémentaire peut être évaluée à 30,000 francs, dont 5,000 francs en charge temporaire.
8,750 »	8,750 »	»	»	Il a été décidé également de porter l'indemnité des bibliothécaires de 50 à 100 francs, ce qui entraîne une nouvelle dépense de 15,000 francs.
»	3,000 »	»	3,000 »	(1) ART. 71 de 1928. — Pour les raisons indiquées à l'article 14, les dépenses supportées par cet article le seront dorénavant sur les articles 58 et 61 relatifs aux traitements.
31,054,900 »	31,686,073 »	497,767 »	1,128,940 »	
DIMINUTION. . fr.		631,173 »		

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE VIII.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
72	»	Traitements des inspecteurs généraux et des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux ; traitements et indemnités des inspectrices des travaux féminins. Traitements de disponibilité. Indemnités familiale et de naissance		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
8,920,390 »	8,754,648 »	165,742 »	»	ART. 72. — L'augmentation constatée provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
1,091,000 »	1,091,000 »	»	»	
10,011,390 »	9,845,648 »	165,742 »	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . fr.
74	»	Délivrance du certificat d'études primaires ; frais divers.	
	a.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire. Traitements légaux du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables (36,000 agents environ)	fr. 592,375,000 »
	b.	Indemnités familiale et de naissance.	6,200,000 »
75	c.	Indemnité de résidence	700,000 »
	d.	Indemnité aux instituteurs et institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'instruction primaire	725,000 »
76	»	Subside scolaire extraordinaire à la commune de Paliseul (province de Luxembourg), pour couvrir une dépense annuelle dans laquelle l'État s'est engagé à intervenir	
(1)	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école ; frais de surveillance et de contrôle ; frais de confection de meubles et de plans-types (y compris l'achat de billets forfaitaires pour les voyages des conducteurs des Ponts et Chaussées chargés de la surveillance) (pour mémoire)	
77	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des membres du personnel enseignant des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et adoptables, en congé pour cause de maladie	
78	»	Traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux et adoptés, et d'institutrices gardiennes.	
79	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres des cultes aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial	
80	»	Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	
81	»	Publications intéressant l'instruction primaire ; abonnements ; souscriptions (y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire)	
82	»	Missions, bourses et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	
83	»	Subside aux communes et aux directions des écoles libres, adoptables et adoptées qui organisent des colonies de vacances pour enfants normaux.	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,011,390	9,845,648	165,742	»	
100,000	100,000	»	»	
600,000,000	591,333,536	8,666,464	»	ART. 75. — D'après les calculs établis, la péréquation portera à environ 600,000,000 de francs, le montant des subsides-traitements légaux. L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
1,109 20	1,109 20	»	»	
»	60,000	»	60,000	(1) ART. 77 de 1928. — La surveillance et le contrôle, par les conducteurs des Ponts et Chaussées, a été supprimée. D'autre part, les dépenses relatives aux constructions scolaires, sont imputées sur le crédit spécial prévu au chapitre des dépenses exceptionnelles. Dès lors, le maintien du crédit ne se justifie plus.
5.479,500	5.395.357	84,143	»	ART. 77. — L'augmentation résulte de la suppression des retenues de 3 et 7 p. c. Cette mesure, qui sera appliquée pour l'année entière en 1929, n'a affecté le crédit de 1928 que pour une période de 6 mois.
3.527.500	3.474.587	52,913	»	
70,000	70,000	»	»	ART. 78. — Même justification qu'à l'article 77.
380,000	380,000	»	»	
40,000	40,000	»	»	
25,000	55,000	»	30,000	ART. 81. — La charge temporaire de 29,000 francs, destinée à la publication du 25 ^{me} rapport triennal, est maintenue en 1929 pour couvrir les frais de la publication du 26 ^{me} rapport triennal (années 1924-1925-1926).
20,000	20,000	»	»	
619.654,499 20	610,775,237 20	8,969,262	90,000	ART. 82. — Le crédit demandé pour 1929 permettra de faire face aux dépenses de cet exercice.
AUGMENTATION. fr.		8,879,262	»	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
84	A.	a) Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers ; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés . . . fr. 425,000 »
		b) Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux Beaux-arts et à l'archéologie ; subsides ; fouilles artistiques et archéologiques ; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique ; acquisition d'ouvrages pour le service spécial de la direction des Beaux-Arts ; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres ; quote-part de l'Administration des Beaux-Arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques ; dépenses diverses . . . 75,000 »
	B.	a) Subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art . . . 75,000 »
		b) Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu . . . 10,000 »
		c) Subsides et encouragements à des artistes qui, notamment à l'occasion des expositions, ont donné des preuves de mérite ; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études ; missions ; secours aux familles d'artistes décédés. Subsides en faveur d'organismes philanthropiques s'occupant des artistes . . . 100,000 »
<i>Expositions générales des Beaux-Arts.</i>		
85	a.	Part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions ; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts et aux expositions locales
	b.	Dépenses de personnel et de matériel afférentes aux expositions organisées dans l'intérêt de l'école belge
86	»	Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité
		A REPORTER. . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
500,000 »	500,000 »	»	»	
185,000 »	185,000 »	»	»	
150,000 »	150,000 »	»	»	
350,000 »	350,000 »	»	»	ART. 85. — b) Libellé rendu plus clair et plus précis. Il peut être utile, dans l'intérêt de l'école belge d'organiser des expositions en Belgique, d'où la suppression des mots « à l'étranger ».
1,225,433 »	1,241,966 »	»	16,533 »	ART. 86. — Le crédit demandé sera suffisant pour faire face aux dépenses de l'exercice 1929.
2,410,433 »	2,426,966 »	»	16,533 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
		Nombre d'agents	TRAITEMENTS		MONTANT de la dépense
			minimum	maximum	
	<i>Académie royale des Beaux-Arts. — Personnel administratif :</i>				
	Administrateur	1	50,000	68,000	58,000 »
	Chef de bureau	1	30,000	44,000	40,750 »
	Commis	2	10,000	25,000	23,750 »
	Surveillant chef-concierge	1	10,000	20,000	13,100 »
	Surveillants	6	9,000	18,000	79,875 »
	Aides-surveillants	5	9,000	18,000	55,250 »
	Aide-surveillant temporaire	1	9,000	18,000	10,750 »
	Surveillante	1	6,500	6,500	6,500 »
	Nettoyeuses	2	»	»	11,160 »
	Indemnités pour travaux du soir		»	»	14,800 »
	<i>Corps professoral :</i>				
	Directeur	1	50,000	68,000	58,000 »
	Professeurs de cours pratiques du degré moyen (jour)	3	18,000	24,000	72,000 »
	Professeur de cours pratiques du degré moyen (soir)	10	16,000	20,000	187,000 »
	Professeurs de cours pratiques du degré primaire (jour)	4	15,000	19,000	76,000 »
	Professeurs de cours pratiques du degré primaire (soir)	6	14,000	17,000	100,575 »
	Professeurs de cours oraux	9	3,500	4,500	40,500 »
	<i>Institut supérieur.</i>				
	Directeur	1	50,000	68,000	54,000 »
	Professeurs	10	23,000	28,000	252,000 »
	Chargés de cours	5	3,500	4,500	21,550 »
	Indemnité familiale.	69	»	»	35,280 »
	Traitements de disponibilité	7			1,210,840 »
					14,593 »
	TOTAL	76	Fr .	1,225,433	»
87	»	Institut supérieur et Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers. Frais de matériel, chauffage et éclairage. Modèles et collections. Frais de voyage et de vacation. Distribution des prix. Locaux, jardin et meubles. Frais divers			
83	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité.			
89	»	Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers. Mobilier, chauffage et éclairage. Acquisitions. Frais de voyage et de vacation. Frais divers.			
		À REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
2,410,433 »	2,426,966 »	»	16,533 »	
311,500 »	242,000 »	69,500 »	»	ART. 87. — Le crédit de 1928 a été sous évalué. La majoration est également due à la hausse des prix du combustible, des modèles, etc. ART. 88. — Le personnel subalterne du Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers était payé directement par la ville d'Anvers, sans l'intervention de l'Etat. La péréquation de ces traitements n'est pas encore terminée. Le statut du personnel du Musée doit d'abord être établi avec l'accord de la ville. Le tableau du personnel ne peut donc être fourni pour le budget de 1929.
601,995 »	604,595 »	»	2,600 »	
450,000 »	450,000 »	»	»	
3,773,928 »	3,723,561 »	69,500 »	19,133 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . fr.	
	»	Institut supérieur des Arts décoratifs : personne		
			Nombre d'agents.	Traitements.
				Dépenses.
		Directeur (cumul)	1	20,000
		Secrétaire	1	12,500
		Professeurs	6	20,000
		Professeurs-adjoints	10	14,000
		Surveillante dactylographe.	1	11,500
		Concierge (indemnité)	1	2,400
		Ecureuses	6	salaire journalier pour
		TOTAL . . .	26	5 heures de travail.
		Indemnité de résidence.		3,750 »
		Indemnités familiale et de naissance		14,200 »
		Augmentations réglementaires.		7,000 »
		Secours et indemnités de dernière maladie et de funérailles.		3,000 »
		Travaux extraordinaires		2,500 »
		TOTAL. . fr.		358,000 »
90	»	Institut supérieur des Arts décoratifs : locaux et matériel (y compris une somme de 250,000 francs en charge temporaire)		
91	»	Académies et écoles de dessin. Part d'intervention de l'Etat. Acquisition de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement.		
92	»	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles.		
93	»		Nombre d'agents.	Traitements.
				Dépenses.
		Inspecteurs	2	18,000 à 24,000
		Travaux d'écritures et autres		6,595 »
		TOTAL. . fr.		50,095 »
94	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin		
95	a.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.		
	b.	Bourses d'études		
			A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	ORÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,773,928 »	3,723,561 »	69,500 »	19,133 »	
358,000 »	348,545 »	9,455 »	»	Art. 90. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
500,000 »	500,000 »	»	»	
600,000 »	600,000 »	»	»	Art. 91. — La charge temporaire de 250,000 francs est la deuxième tranche de la somme de 500,000 francs nécessaire pour l'aménagement des locaux et l'achat du matériel didactique indispensable.
50,095 »	50,748 »	»	653 »	Art. 93. — Le crédit demandé est jugé suffisant pour faire face aux besoins de l'exercice 1929.
3,000 »	3,000 »	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	
15,000 »	15,000 »	»	»	
5,320,023 »	5,260,854 »	78,955 »	19,786 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
		REPORT. . fr																																																																		
96	a.	Grands concours de peinture, de gravure, de dessin, de sculpture et d'architecture. Pension des lauréats fr. 55,000																																																																		
	b.	Frais d'organisation du concours de sculpture de 1929. Frais de voyage et jetons de présence des membres et du secrétaire ; divers 10,000																																																																		
		Musées royaux et Musée Wiertz.																																																																		
97	"	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité ; frais de surveillance.																																																																		
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>Trai- tements.</th><th>Montant de la dépens.</th></tr><tr><td>Conservateur en chef (cumul).</td><td>1</td><td>60,000</td><td>75,000</td><td>32,500</td><td rowspan="10">901,860</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>1</td><td>50,000</td><td>60,000</td><td>60,000</td></tr><tr><td>Conservateur-adjoint</td><td>1</td><td>45,500</td><td>56,000</td><td>52,000</td></tr><tr><td>Attaché</td><td>1</td><td>24,000</td><td>43,000</td><td>40,500</td></tr><tr><td>Comptable</td><td>1</td><td>12,000</td><td>34,000</td><td>27,000</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>12,500</td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>2</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>31,600</td></tr><tr><td>Surveillants.</td><td>35</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>510,500</td></tr><tr><td>Circueurs (dont deux temporaires)</td><td>11</td><td colspan="2">Salaire régional ;</td><td>130,150</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td colspan="2">Salaire journalier : 14 francs pour 7 heures et plus.</td><td>5,110</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>55</td><td colspan="2"></td><td></td></tr></table>					Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Trai- tements.	Montant de la dépens.	Conservateur en chef (cumul).	1	60,000	75,000	32,500	901,860	Conservateurs	1	50,000	60,000	60,000	Conservateur-adjoint	1	45,500	56,000	52,000	Attaché	1	24,000	43,000	40,500	Comptable	1	12,000	34,000	27,000	Commis	1	10,000	25,000	12,500	Préparateurs	2	10,000	25,000	31,600	Surveillants.	35	9,000	18,000	510,500	Circueurs (dont deux temporaires)	11	Salaire régional ;		130,150	Nettoyeuse	1	Salaire journalier : 14 francs pour 7 heures et plus.		5,110	TOTAL.		55			
Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Trai- tements.	Montant de la dépens.																																																																
Conservateur en chef (cumul).	1	60,000	75,000	32,500	901,860																																																															
Conservateurs	1	50,000	60,000	60,000																																																																
Conservateur-adjoint	1	45,500	56,000	52,000																																																																
Attaché	1	24,000	43,000	40,500																																																																
Comptable	1	12,000	34,000	27,000																																																																
Commis	1	10,000	25,000	12,500																																																																
Préparateurs	2	10,000	25,000	31,600																																																																
Surveillants.	35	9,000	18,000	510,500																																																																
Circueurs (dont deux temporaires)	11	Salaire régional ;		130,150																																																																
Nettoyeuse	1	Salaire journalier : 14 francs pour 7 heures et plus.		5,110																																																																
TOTAL.		55																																																																		
		Indemnité de résidence 25,125																																																																		
		Indemnités familiale et de naissance. 27,440																																																																		
		Augmentations de traitements. 29,850																																																																		
		Manœuvres d'extinction d'incendie 1,600																																																																		
		Secours, maladies, etc. 2,000																																																																		
		Frais d'étude des collections (voyages, etc.) et indemnités aux rédacteurs des catalogues (art. 22 du règlement). 15,000																																																																		
		Cours d'art et d'archéologie. 21,000																																																																		
		Heures supplémentaires pour l'aménagement des nouvelles salles 4,000																																																																		
		TOTAL. . . . fr. 1,024,875																																																																		
98	"	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : Musées ancien et moderne et Musée Wiertz : matériel; jetons de présence et frais de voyage des membres de la Commission directrice et des membres des comités de sections; frais divers et imprévus (y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire)																																																																		
		(Provisionnement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article). ²																																																																		
99	"	Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : acquisitions (y compris une subvention à la Caisse des Musées).																																																																		
		A REPORTER. . fr.																																																																		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
5,320,023 »	5,260,854 »	78,955 »	19,783 »	ART. 96. — Le montant des bourses du grand concours de sculpture est moins important que celui des bourses allouées au grand concours de peinture qui a eu lieu en 1928.
65,000 »	80,000 »	»	15,000 »	ART. 97. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
1,024,875 »	981,820 »	43,055 »	»	ART. 98. — Le crédit de 850,000 francs de 1928 se décomposait comme suit : Matériel, frais de voyage, etc. . . fr. 215,540 Acquisitions 634,460 La Commission des économies a décidé d'affecter un article spécial au poste « Acquisitions des œuvres d'art ». Le crédit de matériel proprement dit est en augmentation de 69,100 francs, affectant les postes suivants : Restauration des œuvres d'art et entretien des tableaux . . fr. 5,000 Chauffage 3,100 Eau, gaz, électricité 12,000 — — — 20,100 D'autre part, les postes ci-après sont en diminution : Frais de déplacement des membres de la Commission . . . fr. 3,000 Uniformes du personnel 8,000 — — — 11,000 Soit. . fr. 9,100 Enfin, une charge temporaire de 60,000 francs est nécessaire pour l'aménagement des galeries du Musée ancien, en vue d'une meilleure présentation des œuvres d'art. Ces améliorations permettront la mise en valeur des collections abritées dans le Musée ancien. Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, a été porté de 20,000 à 50,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
284,640 »	215,540 »	69,100 »	»	ART. 99. — Le crédit destiné à l'acquisition d'œuvres d'art était, l'an dernier, d'environ 634,460 francs. Malgré l'aide apportée par de nombreux mécènes, ce crédit est absolument insuffisant. Plusieurs grands tableaux qui auraient dû être rapatriés en Belgique, n'ont pu être achetés, même avec l'aide de particuliers et du Fonds commun des Musées. On propose donc d'arrondir à 1,000,000 de francs le crédit destiné aux acquisitions.
1,000,000 »	634,460 »	365,540 »	»	
7,694,538 »	7,172,674 »	556,650 »	34,786 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																												
		REPORT. . fr.																																																																																																												
100	»	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise, Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections.																																																																																																												
		REPORT. . fr.																																																																																																												
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>TOTAL.</th><td rowspan="20">1,897,000</td></tr><tr><td>Conservateur en chef</td><td>1</td><td>60,000</td><td>75,000</td><td>65,000</td></tr><tr><td>Conservateur délégué</td><td>1</td><td>50,000</td><td>60,000</td><td>60,000</td></tr><tr><td>Conservateurs</td><td>3</td><td>50,000</td><td>60,000</td><td>172,000</td></tr><tr><td>Conservateurs-adjoints</td><td>2</td><td>45,500</td><td>56,000</td><td>104,000</td></tr><tr><td>Attachés</td><td>4</td><td>24,000</td><td>43,000</td><td>136,500</td></tr><tr><td>Chef du Service photographique</td><td>1</td><td>18,000</td><td>36,000</td><td>36,000</td></tr><tr><td>Attachée du secrétariat</td><td>1</td><td>12,000</td><td>34,000</td><td>20,000</td></tr><tr><td>Commis-rédacteur</td><td>1</td><td>19,000</td><td>26,000</td><td>24,000</td></tr><tr><td>Bibliothécaire</td><td>1</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>20,200</td></tr><tr><td>Commis</td><td>5</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>88,800</td></tr><tr><td>Photographe</td><td>1</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>6</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>106,800</td></tr><tr><td>Gardes</td><td>2</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>38,200</td></tr><tr><td>Surveillants.</td><td>55</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>858,700</td></tr><tr><td>Messagers</td><td>7</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>97,500</td></tr><tr><td>Chauffeurs</td><td>2</td><td colspan="2">Salaire régional</td><td>9,200</td></tr><tr><td>Gardiennes de vestiaire</td><td>3</td><td>1,500</td><td>2,000</td><td>5,600</td></tr><tr><td>Nettoyennes.</td><td>7</td><td>1,500</td><td>2,000</td><td>13,300</td></tr><tr><td>Gardien du matériel</td><td>1</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>20,200</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL.</td><td>104</td><td></td><td></td></tr></table>				Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	TOTAL.	1,897,000	Conservateur en chef	1	60,000	75,000	65,000	Conservateur délégué	1	50,000	60,000	60,000	Conservateurs	3	50,000	60,000	172,000	Conservateurs-adjoints	2	45,500	56,000	104,000	Attachés	4	24,000	43,000	136,500	Chef du Service photographique	1	18,000	36,000	36,000	Attachée du secrétariat	1	12,000	34,000	20,000	Commis-rédacteur	1	19,000	26,000	24,000	Bibliothécaire	1	10,000	25,000	20,200	Commis	5	10,000	25,000	88,800	Photographe	1	10,000	25,000	21,000	Préparateurs	6	10,000	25,000	106,800	Gardes	2	10,000	25,000	38,200	Surveillants.	55	9,000	18,000	858,700	Messagers	7	9,000	18,000	97,500	Chauffeurs	2	Salaire régional		9,200	Gardiennes de vestiaire	3	1,500	2,000	5,600	Nettoyennes.	7	1,500	2,000	13,300	Gardien du matériel	1	10,000	25,000	20,200	TOTAL.		104		
Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	TOTAL.	1,897,000																																																																																																										
Conservateur en chef	1	60,000	75,000		65,000																																																																																																									
Conservateur délégué	1	50,000	60,000		60,000																																																																																																									
Conservateurs	3	50,000	60,000		172,000																																																																																																									
Conservateurs-adjoints	2	45,500	56,000		104,000																																																																																																									
Attachés	4	24,000	43,000		136,500																																																																																																									
Chef du Service photographique	1	18,000	36,000		36,000																																																																																																									
Attachée du secrétariat	1	12,000	34,000		20,000																																																																																																									
Commis-rédacteur	1	19,000	26,000		24,000																																																																																																									
Bibliothécaire	1	10,000	25,000		20,200																																																																																																									
Commis	5	10,000	25,000		88,800																																																																																																									
Photographe	1	10,000	25,000		21,000																																																																																																									
Préparateurs	6	10,000	25,000		106,800																																																																																																									
Gardes	2	10,000	25,000		38,200																																																																																																									
Surveillants.	55	9,000	18,000		858,700																																																																																																									
Messagers	7	9,000	18,000		97,500																																																																																																									
Chauffeurs	2	Salaire régional			9,200																																																																																																									
Gardiennes de vestiaire	3	1,500	2,000		5,600																																																																																																									
Nettoyennes.	7	1,500	2,000		13,300																																																																																																									
Gardien du matériel	1	10,000	25,000		20,200																																																																																																									
TOTAL.		104																																																																																																												
		Indemnité de résidence. 45,050																																																																																																												
		Indemnités familiale et de naissance. 44,100																																																																																																												
		Travaux supplémentaires et caisse de retraite 3,000																																																																																																												
		Indemnités spéciales pour missions permanentes (1). 21,000																																																																																																												
		Cours d'art et d'archéologie 8,000																																																																																																												
		Indemnités de maladie. 2,000																																																																																																												
		Indemnités du commis-économe et des brigadiers-surveillants 1,110																																																																																																												
		Salaire du concierge (situation acquise). 1,200																																																																																																												
		Traitements de disponibilité 44,084																																																																																																												
		Augmentations réglementaires et promotions 67,300																																																																																																												
		TOTAL. . . fr. 2,133,844																																																																																																												
101	»	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des comités de sections. Fouilles archéologiques dans l'intérêt des musées. Frais de réception de savants étrangers; frais d'études des collections. Frais de vente du catalogue. Dépenses diverses																																																																																																												
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 50,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)																																																																																																												
102	»	Musées royaux du Cinquantenaire, Pavillon chinois et Tour japonaise : acquisitions (y compris une subvention à la Caisse des Musées.)																																																																																																												
		A REPORTER. . fr.																																																																																																												

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
7,694,538 »	7,172,674 »	556,650 »	34,786 »	ART. 100. — Les deux établissements « Pavillon chinois et Tour japonaise » seront rattachés, en 1929, aux Musées royaux du Cinquantenaire. Les crédits de personnel s'élevaient en 1928 : Pour les deux premiers établissements, à fr. 96,219 Pour les Musées royaux du Cinquantenaire, à 1,917,167 Soit au total à . . . fr. 2,013,386 Les crédits fusionnés s'élèvent, pour 1929, à 2,133,844 francs. L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. (1) Continuation de la publication du catalogue de la section « Belgique ancienne ». fr. 6,000 Indemnité accordée au collaborateur libre du Musée de la Porte de Hal fr. 15,000 ART. 101. — Le crédit de 700,000 francs, de 1928, se décomposait comme suit : Matériel, jetons de présence, etc fr. 383,500 Acquisitions (y compris la charge temporaire de 100,000 francs) 316,500 Conformément aux conclusions de la Commission des économies, les crédits réservés aux acquisitions doivent faire l'objet d'un article spécial. L'augmentation du crédit ordinaire du matériel affecte les postes suivants : Frais d'administration, port et transport fr. 10,000 Frais de réparation, de conservation et entretien du mobilier 10,000 Uniformes du personnel, dépenses imprévues 7,000 Frais de séjour et études des collections 3,000 Subvention au service éducatif 10,000 Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, est porté de 20,000 à 50,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence. ART. 102. — Un crédit de 316,500 francs (y compris la charge temporaire de 100,000 francs), était réservée, en 1928, aux acquisitions. On propose de porter ce crédit à 500,000 francs. Il se décomposera comme suit : 1 ^{re} Bibliothèque fr. 100,000 2 ^e Crédits d'achats : Antiquités : Égyptiennes fr. 25,000 Asie antérieure 25,000 Gréco-romaines 25,000 Belgo-romaines 25,000 Armes et armures . . . fr. 35,000 Ethnographie et Extrême-Orient 35,000 Industrie d'art 50,000 Moulage et reproductions . . 20,000 Réserve permettant l'acquisition de pièces importantes et dont le prix dépasserait le crédit normal affecté à chaque section (1). . . . fr. 160,000 TOTAL. . . fr. 500,000 (1) Le crédit comprend une somme de fr. 114,278,68 destinée à rembourser une avance faite en 1928, par le « Fonds commun des Musées » pour l'acquisition d'une tapisserie intitulée : « Vertumme apparaissant en jardinier à Pomone ».
2,133,844 »	2,013,386 »	120,458 »	»	
438,500 »	383,500 »	40,000 »	»	
	15,000 »			
500,000 »	316,500 »	183,500 »	»	
10,766,882 »	9,901,060 »	900,608 »	34,786 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
103	"	REPORT. . fr.		
		Château de Mariemont : personnel.		

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,766,882 »	9,901,060 »	900,608 »	34,786 »	
158,230 »	144,910 »	13,320 »	»	ART. 103. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
35,175 »	35,450 »	»	275 »	ART. 104. — La charge temporaire de 12,400 francs allouée en 1928 disparaît. Le stock des albums et cartes-vues qu'elle a permis d'acquérir, sera rapidement épuisé. Une nouvelle charge temporaire de 10,425 francs doit être prévue, en 1929, pour couvrir une commande de 10,000 carnets de cartes-vues (8,700 francs) et 500 albums (1,725 francs). Cette dépense sera récupérée dans le courant de l'exercice et donnera un bénéfice de 4,800 francs environ.
113,400 »	113,110 »	290 »	»	La charge permanente est, en réalité, augmentée de 1,700 francs, pour faire face à la majoration du coût des matières.
				ART. 105. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
11,073,687 »	10,194,530 »	914,218 »	35,061 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																
		REPORT. . fr.																																
106 (1) (2)	»	Château de Gaesbeek : matériel et frais de conservation. Pavillon chinois et Tour japonaise : personnel (<i>pour mémoire</i>). Pavillon chinois et Tour japonaise : matériel et mobilier ; publications, bibliothèque, chauffage et éclairage (<i>pour mémoire</i>).																																
107	»	Subvention au Fonds commun des Musées de l'État. (Arrêté royal du 7 juillet 1924).																																
		Monuments publics.																																
108	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique ; part d'intervention de l'État dans l'érection de monuments commémoratifs d'un caractère artistique reconnu ; médailles à consacrer aux événements mémorables.																																
		Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.																																
	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments fr.120,000 »																																
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux. 20,000 »																																
109	c.	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations 200,000 »																																
110	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de dispo- nibilité																																
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Mini- mum.</th><th>Maxi- mum.</th><th>Montant de la dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire.</td><td>1</td><td>25,000</td><td>44,000 »</td></tr><tr><td>Secrétaire-adjoint</td><td>1</td><td>12,000</td><td>31,500 »</td></tr><tr><td>Commis</td><td>2</td><td>10,000</td><td>35,600 »</td></tr><tr><td>Dactylographe</td><td>1</td><td>10,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Messager</td><td>1</td><td>10,000</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td>1,500</td><td>2,300 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>7</td><td></td><td>fr. 146,400 »</td></tr></table>	Nombre d'agents.	Mini- mum.	Maxi- mum.	Montant de la dépense.	Secrétaire.	1	25,000	44,000 »	Secrétaire-adjoint	1	12,000	31,500 »	Commis	2	10,000	35,600 »	Dactylographe	1	10,000	20,000 »	Messager	1	10,000	18,000 »	Nettoyeuse	1	1,500	2,300 »	TOTAL.	7		fr. 146,400 »
Nombre d'agents.	Mini- mum.	Maxi- mum.	Montant de la dépense.																															
Secrétaire.	1	25,000	44,000 »																															
Secrétaire-adjoint	1	12,000	31,500 »																															
Commis	2	10,000	35,600 »																															
Dactylographe	1	10,000	20,000 »																															
Messager	1	10,000	18,000 »																															
Nettoyeuse	1	1,500	2,300 »																															
TOTAL.	7		fr. 146,400 »																															
		<table><tr><td>Indemnités familiale et de naissance</td><td>12,240 »</td></tr><tr><td>Indemnité de résidence</td><td>1,125 »</td></tr><tr><td>Augmentations réglementaires</td><td>4,700 »</td></tr><tr><td>Indemnités pour maladie, décès, etc.</td><td>2,000 »</td></tr><tr><td>TOTAL. . fr.</td><td>166,465 »</td></tr></table>	Indemnités familiale et de naissance	12,240 »	Indemnité de résidence	1,125 »	Augmentations réglementaires	4,700 »	Indemnités pour maladie, décès, etc.	2,000 »	TOTAL. . fr.	166,465 »																						
Indemnités familiale et de naissance	12,240 »																																	
Indemnité de résidence	1,125 »																																	
Augmentations réglementaires	4,700 »																																	
Indemnités pour maladie, décès, etc.	2,000 »																																	
TOTAL. . fr.	166,465 »																																	
	a.	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres ; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs fr. 45,000 »																																
111	b.	Bibliothèque, mobilier, chauffage, achat d'instruments ; compte rendu des séances générales ; indemnités des sténographes et frais de publication 7,000 »																																
	c.	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites, frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission. 24,000 »																																
112	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication ; dépenses diverses.																																
		A REPORTER. fr.																																

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
11,073,687 »	10,194,530 »	914,218 »	35,061 »	(1) et (2). — ART. 106 et 107 de 1928. — Confor- mément aux conclusions du rapport de la Commis- sion des économies, le Pavillon chinois et la Tour japonaise sont rattachés aux Musées royaux du Cinquantenaire.
35,575 »	35,575 »	»	»	
»	»	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
400,000 »	250,000 »	150,000 »	»	ART. 109. — L'expérience a démontré que ce crédit doit être porté à 400,000 francs, le coût des réparations ayant augmenté dans de très fortes proportions. Sous peine de voir diminuer consi- dérablement la valeur de notre patrimoine artis- tique, il est nécessaire que les subsides que l'Etat accorde soient majorés.
166,465 »	163,634 »	2,831 »	»	ART. 110. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
76,000 »	72,200 90	3,799 10	»	ART. 111. — La charge permanente est en aug- mentation de 23,000 francs, conséquence de l'ap- plication de l'arrêté royal du 30 juin 1927, majorant de 50 p. c. les indemnités de séjour.
600 »	600 »	»	»	Néanmoins, le crédit n'est augmenté que de fr. 3,799-10, par suite de la disparition de la charge de fr. 19,200-90, représentant des dépenses des exercices antérieurs à 1928, qui grevait le crédit de l'exercice 1928.
12,152,327 »	11,116,539 90	1,070,848 10	35,061 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT . . fr.			
113	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité .			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
12,152,327 »	11,116,539 90	1,070,848 10	35,061 »	
1,713,764 »	1,677,891 »	35,873 »	»	ART. 113. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
307,500 »	167,600 »	139,900 »	»	ART. 114. — Le crédit prévu pour 1928 est insuffisant. En 1927, en effet, le poste « chauffage et éclairage » seul, a absorbé fr. 133,266-48 et il est à prévoir, qu'en 1929, un crédit de 150,000 francs, au moins, sera nécessaire. Les autres augmentations (mobilier : + 3,000 fr. ; entretien des locaux : + 3,000 francs ; concours, distribution des prix : + 11,000 francs) ont été demandées, en tenant compte des dépenses effectuées en 1928, dépenses qui ont montré que les prévisions faites à l'époque étaient insuffisantes. Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, est porté de 20,000 à 40,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
14,173,531 »	12,962,030 90	1,246,621 10	35,061 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
115	»	Conservatoire royal de musique de Liège. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité .			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS Minimum Maximum	MONTANT de la dépense.
		Directeur	1	50,000 68,000	54,000 »
		Professeurs de première catégorie	26	20,000 24,000	603,000 »
		Professeurs-adjoints de première catégorie	2	12,000 15,000	30,000 »
		Professeurs de deuxième catégorie	13	14,000 20,000	240,500 »
		Professeurs-adjoints de deuxième catégorie	2	7,000 12,000	16,100 »
		Secrétaire-trésorier	1	25,000 44,000	35,000 »
		Secrétaire-adjoint, bibliothécaire	1	12,000 26,000	19,050 »
		Commis aux écritures	1	10,000 25,000	14,600 »
		Surveillants	3	9,000 18,000	37,000 »
		Accordeur	1	2,100 »	2,100 »
		Concierge	1	» »	11,030 »
		Chauffeur-gazier	1	salaire régional.	10,850 »
		Aide-chauffeur	1	id.	11,020 »
		Femmes de peine	4	4,368 »	17,472 »
		Moniteurs	16	1,500 »	24,000 »
		TOTAL	74		fr. 1,125,722 »
		Augmentations et promotions réglementaires			5,250 »
		Dépenses imprévues, indemnités et secours			1,000 »
		Indemnités familiale et de naissance			16,000 »
		Assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré			2,000 »
		TOTAL			fr. 1,149,972 »
116	»	Conservatoire royal de musique de Liège. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses.			
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion de présent article.)			
		A REPORTER . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
14,173,591 »	12,962,030 90	1,246,621 10	35,061 »	
1,149,972 »	1,167,034 »	»	17,062 »	ART. 115. — Le crédit demandé résulte d'un calcul minutieux des traitements et indemnités, le crédit sollicité pour 1928 a été surévalué.
129,000 »	129,000 »	»	»	ART. 116. — Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article est porté de 20,000 à 40,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
15,452,563 »	14,258,064 90	1,246,621 10	52,123 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT . . fr.
117	»	Conservatoire royal de musique de Gand. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité .			
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS Minimum Maximum	MONTANT de la dépense.
		Directeur.	1	50,000 68,000	58,000 »
		Secrétaire-trésorier	1	25,000 44,000	44,000 »
		Secrétaire-adjoint	1	20,000 26,000	20,000 »
		Commis maître d'études	1	10,000 25,000	18,000 »
		Surveillants	2	9,000 18,000	31,500 »
		Garçons de salle.	2	salaire régional.	18,100 »
		Concierge	1		4,970 »
		Professeurs de première catégorie.	14	20,000 24,000	292,000 »
		Professeurs-adjoints de première catégorie	12	12,000 15,000	169,625 »
		Chargés de cours (répétition)	3	4,000 5,000	15,000 »
		Professeurs de deuxième catégorie	9	14,000 20,000	180,000 »
		Professeur-adjoint de deuxième catégorie	1	7,000 12,000	9,100 »
		Chargés de cours (répétition) deuxième catégorie	3	3,000 4,000	10,500 »
		Moniteurs temporaires	14	1,500 .	21,000 »
		TOTAL	65	 fr.	891,795 »
		Cumuls			12,000 »
		Heures supplémentaires			25,000 »
		Indemnités familiale et de naissance			11,440 »
		Secours			1,000 »
		TOTAL			941,235 »
118	»	Conservatoire royal de musique de Gand. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses			
		(Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.)			
		A REPORTER . . . fr.			

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
15,452,563 »	14,258,064.90	1,246 621.10	52,123 »	ART. 117. — Le crédit demandé résulte d'un calcul minutieux des traitements et indemnités; le crédit alloué en 1928 a été surévalué.
941,235 »	996,547 »	«	55,312 »	
174.000 »	147,000 »	27,000 »	»	ART. 118. — Cette augmentation se décompose comme suit : Chauffage, éclairage : + 5,000 francs. Bibliothèque : + 2,000 — Concerts : + 20,000 — Ce dernier crédit, qui était de 10,000 francs avant la guerre, avait été porté, il y a 3 ans, à 25,000 francs, chiffre basé sur le tarif syndical de l'Etat. Actuellement, une somme de 51,000 francs est nécessaire pour donner au Conservatoire le nombre de concerts et d'auditions prévu par le règlement organique. Dans un but de célérité et de simplification d'écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, est porté de 20,000 à 40,000 francs. Le libellé de l'article a été modifié en conséquence.
16,567,798 »	15,401,611 90	1,273,621 10	107,435 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																	
119	»	REPORT . . fr. Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité <table><thead><tr><th></th><th>Nombre d'agents</th><th colspan="2">TRAITEMENTS Minimum Maximum</th><th>MONTANT de la dépense</th></tr></thead><tbody><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>50,000</td><td>68,000</td><td>58,000 »</td></tr><tr><td>Secrétaire-trésorier</td><td>1</td><td>25,000</td><td>44,000</td><td>40,000 »</td></tr><tr><td>Préfet des études</td><td>1</td><td>25,000</td><td>44,000</td><td>44,000 »</td></tr><tr><td>Commis maître d'études</td><td>2</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>44,800 »</td></tr><tr><td>Commis-bibliothécaire</td><td>1</td><td>12,000</td><td>26,000</td><td>14,500 »</td></tr><tr><td>Gens de service</td><td>2</td><td colspan="2">salaire régional.</td><td>24,000 »</td></tr><tr><td>Professeurs de première catégorie</td><td>20</td><td>20,000</td><td>24,000</td><td>476,000 »</td></tr><tr><td>Professeurs de deuxième catégorie</td><td>24</td><td>14,000</td><td>20,000</td><td>450,000 »</td></tr><tr><td>Professeurs-adjoints de première catégorie</td><td>14</td><td>12,000</td><td>15,000</td><td>200,000 »</td></tr><tr><td>Professeurs-adjoints de deuxième catégorie</td><td>3</td><td>7,000</td><td>12,000</td><td>30,800 »</td></tr><tr><td>Accompagnateurs</td><td>3</td><td>10,000</td><td>12,000</td><td>34,500 »</td></tr><tr><td>TOTAL . .</td><td>72</td><td></td><td>fr.</td><td>1,416,600 »</td></tr></tbody></table> Augmentations réglementaires 15,000 » Indemnités familiale et de naissance 10,000 » Traitement de disponibilité 375 » Assurances, secours 5,199 » TOTAL . . fr. 1,447,174 »		Nombre d'agents	TRAITEMENTS Minimum Maximum		MONTANT de la dépense	Directeur	1	50,000	68,000	58,000 »	Secrétaire-trésorier	1	25,000	44,000	40,000 »	Préfet des études	1	25,000	44,000	44,000 »	Commis maître d'études	2	10,000	25,000	44,800 »	Commis-bibliothécaire	1	12,000	26,000	14,500 »	Gens de service	2	salaire régional.		24,000 »	Professeurs de première catégorie	20	20,000	24,000	476,000 »	Professeurs de deuxième catégorie	24	14,000	20,000	450,000 »	Professeurs-adjoints de première catégorie	14	12,000	15,000	200,000 »	Professeurs-adjoints de deuxième catégorie	3	7,000	12,000	30,800 »	Accompagnateurs	3	10,000	12,000	34,500 »	TOTAL . .	72		fr.	1,416,600 »
	Nombre d'agents	TRAITEMENTS Minimum Maximum		MONTANT de la dépense																																																															
Directeur	1	50,000	68,000	58,000 »																																																															
Secrétaire-trésorier	1	25,000	44,000	40,000 »																																																															
Préfet des études	1	25,000	44,000	44,000 »																																																															
Commis maître d'études	2	10,000	25,000	44,800 »																																																															
Commis-bibliothécaire	1	12,000	26,000	14,500 »																																																															
Gens de service	2	salaire régional.		24,000 »																																																															
Professeurs de première catégorie	20	20,000	24,000	476,000 »																																																															
Professeurs de deuxième catégorie	24	14,000	20,000	450,000 »																																																															
Professeurs-adjoints de première catégorie	14	12,000	15,000	200,000 »																																																															
Professeurs-adjoints de deuxième catégorie	3	7,000	12,000	30,800 »																																																															
Accompagnateurs	3	10,000	12,000	34,500 »																																																															
TOTAL . .	72		fr.	1,416,600 »																																																															
120	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers. Matériel, mobilier, entretien des locaux, chauffage et éclairage, frais divers. Instruments. Bibliothèque. Concerts. Concours, prix, frais de voyage et de vacation, jetons de présence aux membres des jurys, bourses (Provisoirement, et par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds successives de 40,000 francs peuvent être consenties au comptable chargé de la gestion du présent article.) A REPORTER . . fr.																																																																	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
16,567,798 »	15,401,611 90	1,273,621 10	107,435 »	
1,447,174 »	1,413,643 »	33,531 »	»	ART. 119. — L'augmentation constatée provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
189,000 »	189,000 »	»	»	ART. 120. — Dans un but de célérité et de simplification des écritures, le maximum des avances consenties au comptable chargé de la gestion du présent article, est porté de 20,000 à 40,000 francs. Le libellé de l'article a été complété en conséquence.
18,203,972 »	17,004,254 90	1,307,152 10	107,435 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr
121	A.	a) Ecoles de musique autres que les conservatoires royaux. Part d'intervention de l'Etat Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des conse- vatoires royaux et d'autres écoles de musique. fr. 450,000 b) Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 52,000 c) Concerts nationaux; publications des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. 75,000	
	B.	Subsidés et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyage à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsidés et souscriptions en faveur d publications et d'auditions d'œuvres musicales; secours aux familles d'artistes décédés Encouragements à l'art dramatique musical	
		Encouragements à l'art lyrique national :	
122	a.	Théâtre royal de la Monnaie	
	b.	Opéra flamand d'Anvers	
	c.	Subsidés à des représentations et à des scènes d'art lyrique	
123	»	Inspection des écoles de musique	
124	»	Conseil de perfectionnement des études musicales.	
		LETTRES.	
	A.	Lettres françaises :	
		a) Subsidés et encouragements littéraires; souscriptions; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires. fr. 100,000 b) Encouragements à l'art et à la littérature dramatique 50,000 c) Sociétés littéraires. 35,000 d) Subside pour la Maison de la Presse. 10,000 e) Subside au Musée de la Vie wallonne. 20,000	
125	B.	a) Prix de littérature; frais des jurys 12,500 b) Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres litté- raires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887. 15,000 c) Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des Lettres 2,000 d) Part contributive de la Belgique dans les frais de l'Union académique internatio- nale, du Conseil international de recherches, de l'Union astronomique interna- tionale, de l'Union géodésique et géophysique internationale, de l'Union internationale de la chimie pure et appliquée, de l'Union internationale des mathématiciens, de l'Union internationale de T. S. F. scientifique, de l'Union internationale de sciences biologiques, de l'Union internationale de sciences médicales et de l'Union géographique internationale. 17,350	
			A REPORTER. . fr

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
18,203,972 »	17,004,254 90	1,307,152 10	107,435 »	
577,000 »	577,000 »	»	»	
75,000 »	75,000 »	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	
200,000 »	200,000 »	»	»	
100,000 »	100,000 »	»	»	
39,600 »	38,155 »	845 »	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	
215,000 »	215,000 »	»	»	
46,850 »	46,850 »	»	»	
19,759,822 »	18,559,259 90	1,307,997 10	107,435 »	ART. 123. — L'augmentation constatée provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . fr.	
		Lettres flamandes :		
	A.	a) Subsidés et encouragements littéraires; aide à des littérateurs qui sont dans le besoin et secours aux familles de littérateurs décédés; voyages et missions littéraires	fr. 100,000	»
		b) Encouragements à l'art et à la littérature dramatiques.	50,000	»
		c) Sociétés littéraires.	35,000	»
126		a) Prix de littérature; frais des jurys	12,500	»
	B.	b) Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche taal</i> (Dictionnaire de la langue néerlandaise)	14,000	»
		c) Acquisition d'ouvrages littéraires et dépenses diverses pour la Direction des lettres	2,000	»
127	»	Fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale.		
128	»	Institut historique belge de Rome : personnel, traitements, etc.		
			Nombre d'agents.	Montant de la dépense.
		Président du Comité directeur (frais de voyage et de séjour à Rome).	1	12,500 »
		Secrétaire résidant à Rome	1	5,000 »
		Custode	1	4,000 »
		TOTAL . . .	3	21,500 »
		Secrétariat		1,500 »
		Mission d'un membre de l'Institut.		6,000 »
		Indemnités aux auteurs et frais de copistes		5,000 »
		TOTAL . . . fr.		34,000 »
129	»	Institut historique belge de Rome : matériel et frais divers.		
			A REPORTER. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
19,759,822 »	18,559,259 90	1,307,997 10	107,435 »	
185,000 »	185,000 »	»	»	
28,500 »	28,500 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
34,000 »	25,700 »	8,300 »	»	ART. 128. — Cette augmentation se justifie par notre change défavorable sur l'Italie. Les indemnités prévues pour frais de déplacement et de séjour du directeur et d'un membre de l'Institut sont absolument insuffisantes.
42,000 »	37,000 »	5,000 »	»	
20,054,322 »	18,840,459 90	1,321,297 10	107,435 »	ART. 129. — L'augmentation de 5,000 francs se justifie par la hausse de la lire et le renchérissement du coût de la vie en Italie.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																														
130	»	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité, etc.																																																														
		REPORT. . fr.																																																														
		<table><tr><th>Nombre d'agents.</th><th>Minimum.</th><th>Maximum.</th><th>Dépense.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1</td><td>60,000</td><td>75,000</td><td>75,000</td></tr><tr><td>Sous-directeur</td><td>1</td><td>40,000</td><td>54,000</td><td>46,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau.</td><td>1</td><td>30,000</td><td>44,000</td><td>37,500</td></tr><tr><td>Dactylographe.</td><td>1</td><td>10,000</td><td>20,000</td><td>15,400</td></tr><tr><td>Commis expéditionnaire</td><td>1</td><td>10,000</td><td>25,000</td><td>14,800</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>15,500</td></tr><tr><td>Gardien</td><td>1</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>14,500</td></tr><tr><td>Messenger</td><td>1</td><td>9,000</td><td>18,000</td><td>13,000</td></tr><tr><td>Garçon de bureau.</td><td>1</td><td colspan="2">Salaire régional</td><td>11,500</td></tr><tr><td>Nettoyeuse</td><td>1</td><td colspan="2">14 francs par jour</td><td>4,200</td></tr><tr><td>TOTAL. . .</td><td>10</td><td></td><td>fr.</td><td>247,200</td></tr></table>				Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Dépense.	Secrétaire perpétuel	1	60,000	75,000	75,000	Sous-directeur	1	40,000	54,000	46,000	Chef de bureau.	1	30,000	44,000	37,500	Dactylographe.	1	10,000	20,000	15,400	Commis expéditionnaire	1	10,000	25,000	14,800	Huissier	1	9,000	18,000	15,500	Gardien	1	9,000	18,000	14,500	Messenger	1	9,000	18,000	13,000	Garçon de bureau.	1	Salaire régional		11,500	Nettoyeuse	1	14 francs par jour		4,200	TOTAL. . .	10		fr.	247,200
Nombre d'agents.	Minimum.	Maximum.	Dépense.																																																													
Secrétaire perpétuel	1	60,000	75,000	75,000																																																												
Sous-directeur	1	40,000	54,000	46,000																																																												
Chef de bureau.	1	30,000	44,000	37,500																																																												
Dactylographe.	1	10,000	20,000	15,400																																																												
Commis expéditionnaire	1	10,000	25,000	14,800																																																												
Huissier	1	9,000	18,000	15,500																																																												
Gardien	1	9,000	18,000	14,500																																																												
Messenger	1	9,000	18,000	13,000																																																												
Garçon de bureau.	1	Salaire régional		11,500																																																												
Nettoyeuse	1	14 francs par jour		4,200																																																												
TOTAL. . .	10		fr.	247,200																																																												
		Indemnité de résidence 4,500																																																														
		Indemnités familiale et de naissance 960																																																														
		Augmentations réglementaires et indemnités 7,000																																																														
		Total. . fr. 259,660																																																														
		Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :																																																														
		a. Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn . fr. 29,300																																																														
		b. Prix des concours. 27,000																																																														
131	c.	Chauffage, éclairage, frais d'entretien et de décoration du Palais des Académies; frais divers 53,000																																																														
		d. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000																																																														
		e. Frais de séjour des délégués aux réunions académiques 8,000																																																														
		f. Frais d'administration des Conseils nationaux de recherches scientifiques 3,000																																																														
		g. Tables constantes de physique et de mathématiques 1,000																																																														
132	»	Frais de la Commission royale d'histoire: traitement du secrétaire, indemnités, frais de route; honoraires d'éditeurs, frais divers																																																														
		A REPORTER. . fr.																																																														

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
20,054,322 »	18,840,459 90	1,321,297 10	107,435 »	ART. 130. — L'augmentation provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
259,660 »	251,480 »	8,180 »	»	
129,300 »	126,300 »	3,000 »	»	ART. 131. — Une somme de 3,000 francs est nécessaire pour assurer la décoration du Palais des Académies, lors des cérémonies officielles. Cette décoration était assurée, autrefois, par l'administration des bâtiments civils. Le libellé a été complété en conséquence.
10,000 »	10,000 »	»	»	
20,453,282 »	19,228,239 90	1,332,477 10	107,435 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . fr.																								
133	»	Académie royale de langue et de littérature françaises : personnel, traitements, etc.																								
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traitements.</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel</td><td>1</td><td>58,000 »</td></tr><tr><td>Attaché au secrétariat</td><td>1</td><td>23,000 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>1,500 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuse.</td><td>1</td><td>3,000 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>4</td><td></td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traitements.	Secrétaire perpétuel	1	58,000 »	Attaché au secrétariat	1	23,000 »	Huissier	1	1,500 »	Nettoyeuse.	1	3,000 »	TOTAL.	4							
	Nombre d'agents.	Traitements.																								
Secrétaire perpétuel	1	58,000 »																								
Attaché au secrétariat	1	23,000 »																								
Huissier	1	1,500 »																								
Nettoyeuse.	1	3,000 »																								
TOTAL.	4																									
		Augmentations réglementaires et indemnités 7,000 »																								
		TOTAL . . . fr. 92,500 »																								
		Académie royale de langue et de littérature françaises .																								
134	a.	Jetons de présence fr. 20,000 »																								
	b.	Chauffage, éclairage, entretien des locaux. Acquisition de manuscrits d'auteurs belges d'expression française. Frais divers. 22,000 »																								
	c.	Prix 10,000 »																								
	d.	Musée de littérature (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire) . 10,000 »																								
135	»	Académie royale flamande : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité :																								
		<table><tr><th></th><th>Nombre d'agents.</th><th>Traite- ment</th><th>Montant de la dépense</th></tr><tr><td>Secrétaire perpétuel (cumul).</td><td>1</td><td>20,000</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>30,000 à 44,000</td><td>37,500 »</td></tr><tr><td>Econome (cumul)</td><td>1</td><td>3,500</td><td>3,500 »</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>9,000 à 18,000</td><td>10,250 »</td></tr><tr><td>TOTAL.</td><td>4</td><td></td><td></td></tr></table>		Nombre d'agents.	Traite- ment	Montant de la dépense	Secrétaire perpétuel (cumul).	1	20,000	20,000 »	Chef de bureau	1	30,000 à 44,000	37,500 »	Econome (cumul)	1	3,500	3,500 »	Huissier	1	9,000 à 18,000	10,250 »	TOTAL.	4		
	Nombre d'agents.	Traite- ment	Montant de la dépense																							
Secrétaire perpétuel (cumul).	1	20,000	20,000 »																							
Chef de bureau	1	30,000 à 44,000	37,500 »																							
Econome (cumul)	1	3,500	3,500 »																							
Huissier	1	9,000 à 18,000	10,250 »																							
TOTAL.	4																									
		Traitements de disponibilité. 15,000 »																								
		Promotions, indemnités, etc. 2,750 »																								
		TOTAL . . fr. 89,000 »																								
		A REPORTER. fr.																								

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
20,453,282 »	19,228,239 90	1,332,477 10	197,435 »	ART. 133. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c. ART. 134. — L'augmentation de 12,000 francs de la charge permanente se justifie comme suit : a) 2,500 francs pour les frais d'organisation des séances publiques, cachet des artistes, aménagement de la salle, etc. ; b) 2,500 francs pour l'entretien des locaux, acquisitions et réparations de meubles, etc. ; c) 3,000 francs pour les frais de séjour, de voyages et le remboursement des coupons aux membres venant de l'étranger ; d) 4,000 francs pour l'acquisition de livres et de manuscrits. La somme de 10,000 francs, sollicitée en charge temporaire, sera consacrée à l'acquisition des meubles nécessaires au classement des collections du Musée de la littérature. Les mots « Musée de la littérature » ont été ajoutés au libellé pour plus de précision dans l'affectation du crédit. ART. 135. — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés de 1929.
92,500 »	84,167 »	8,333 »	»	
62,000 »	40,000 »	22,000 »	»	
89,000 »	87,418 »	1,582 »	»	
20,696,782 »	19,439,824 90	1,364,392 10	107,435 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. . fr.																											
		Académie royale flamande :																											
136	a.	Jetons de présence et frais de séjour fr. 35,000 »																											
	b.	Prix des concours. 15,000 »																											
	c.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers 25,000 »																											
	d.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et acquisition de ma- nuscripts d'auteurs flamands 15,000 »																											
137	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : personnel, traite- ments, salaires des gens de service, etc.																											
		<table> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> <tr> <td>1</td><td>60,000 à 75,000</td><td>75,000 »</td></tr> <tr> <td>2</td><td>50,000 à 60,000</td><td>120,000 »</td></tr> <tr> <td>1</td><td>30,000 à 44,000</td><td>35,000 »</td></tr> <tr> <td>2</td><td>25,000 à 34,000</td><td>58,000 »</td></tr> <tr> <td>1</td><td>12,000 à 22,500</td><td>17,000 »</td></tr> <tr> <td>2</td><td>9,000 à 18,000</td><td>26,500 »</td></tr> <tr> <td>1</td><td>3,800</td><td>3,800 »</td></tr> <tr> <td>TOTAL. . .</td><td>10</td><td></td></tr> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.	1	60,000 à 75,000	75,000 »	2	50,000 à 60,000	120,000 »	1	30,000 à 44,000	35,000 »	2	25,000 à 34,000	58,000 »	1	12,000 à 22,500	17,000 »	2	9,000 à 18,000	26,500 »	1	3,800	3,800 »	TOTAL. . .	10	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	MONTANT de la dépense.																											
1	60,000 à 75,000	75,000 »																											
2	50,000 à 60,000	120,000 »																											
1	30,000 à 44,000	35,000 »																											
2	25,000 à 34,000	58,000 »																											
1	12,000 à 22,500	17,000 »																											
2	9,000 à 18,000	26,500 »																											
1	3,800	3,800 »																											
TOTAL. . .	10																												
		Directeur. Chefs de service Chef de bureau Sous-chefs de bureau Commis Huissiers. Concierge-nettoyeuse TOTAL.																											
		Indemnité de résidence 1,500 » Indemnités familiale et de naissance 1,080 » Traitement de disponibilité 24,100 » Augmentations réglementaires. 9,500 » TOTAL. . fr. 371,480 »																											
138	»	Direction des Services belges de bibliographie et des échanges internationaux : matériel et acquisitions (<i>y compris une somme de 12,000 francs en charge temporaire</i>)																											
		BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.																											
		Conseil supérieur des bibliothèques publiques :																											
139	a.	Jetons de présence, frais de route et de séjour des membres du Conseil. fr. 3,200 »																											
	b.	Copies et autres travaux. Frais divers. 200 »																											
		A REPORTER. . fr.																											

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
20,696,782 »	19,439,824 90	1,364,392 10	107,435 »	
90,000 »	90,000 »	»	»	
371,480 »	353,235 »	18,245 »	»	ART. 137. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
182,850 »	173,000 »	9,850 »	»	ART. 138. — Cette augmentation se justifie par la hausse du prix des combustibles, de l'électricité, etc., ainsi que par le fait que la charge temporaire pour la rédaction de la bibliographie nationale est portée de 10,000 à 12,000 francs, de façon à accorder une augmentation à l'agent chargé de ce travail.
3,400 »	3,400 »	»	»	
21,344,512 »	20,059,459 90	1,392,487 10	107,435 »	

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																					
		REPORT. . fr.																					
140	»	Traitements de l'inspecteur général en disponibilité et des inspecteurs des bibliothèques publiques, en activité et en disponibilité																					
		<table><tr><th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th><th colspan="2">TRAITEMENTS</th><th rowspan="2">DÉPENSES.</th></tr><tr><th>minimum.</th><th>maximum.</th></tr><tr><td>Inspecteur de première classe</td><td>1</td><td>50,000 » 68,000 »</td><td>63,000 »</td></tr><tr><td>Inspecteurs de deuxième classe</td><td>4</td><td>25,000 » 50,000 »</td><td>130,000 »</td></tr><tr><td>TOTAL. . .</td><td>5</td><td></td><td></td></tr></table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		DÉPENSES.	minimum.	maximum.	Inspecteur de première classe	1	50,000 » 68,000 »	63,000 »	Inspecteurs de deuxième classe	4	25,000 » 50,000 »	130,000 »	TOTAL. . .	5		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		DÉPENSES.																				
	minimum.	maximum.																					
Inspecteur de première classe	1	50,000 » 68,000 »	63,000 »																				
Inspecteurs de deuxième classe	4	25,000 » 50,000 »	130,000 »																				
TOTAL. . .	5																						
		Traitements de disponibilité (2 agents)		116,000 »																			
		Indemnités familiale et de naissance		2,520 »																			
		Augmentations réglementaires et indemnités.		17,500 »																			
		TOTAL. . . fr.		320,020 »																			
141	a.	Frais de séjour des inspecteurs des bibliothèques publiques fr.		44,250 »																			
	b.	Frais de publicité. Dépenses diverses		500 »																			
142	»	Indemnités aux bibliothécaires.																					
143	»	Acquisition de livres destinés aux bibliothèques publiques. Frais divers																					
144	»	Indemnités, frais de route et de séjour au personnel chargé du cours de bibliothécaires ; indemnités de vacation ; frais de route et de séjour aux membres des jurys chargés de procéder aux examens de bibliothécaires ; frais divers																					
145	»	Subsides aux œuvres post-scolaires																					
146	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.																					
147	»	Subsides extraordinaires en espèces pour construction et aménagement de bibliothèques . . .																					
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . fr.																					
CHAPITRE X.																							
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.																							
148	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles d'agents pensionnés de l'Administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2.500 francs due en vertu du legs fait à l'Etat par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1911). Dépenses imprévues non libellées au Budget																					
149	»	Frais à résulter du contrôle médical des membres du personnel enseignant et d'autres agents ressortissant aux administrations extérieures du département éloignés de leurs fonctions pour motifs de santé																					
		TOTAL DU CHAPITRE X. . fr.																					

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
21,344,512 »	20,059,459 90	1,392,487 10	107,435 »	
329,020 »	308,380 »	20,640 »	»	ART. 140. — L'augmentation constatée au budget de 1929 provient de ce que les traitements ne donnent plus lieu aux retenues de 3 et 7 p. c.
				ART. 142. — L'indemnité versée aux bibliothécaires (loi du 17 octobre 1921, relative aux bibliothèques publiques) n'a pas été augmentée depuis cette date. Il y a lieu de porter de : 150 à 300 francs 300 à 450 — 450 à 600 — les indemnités allouées jusqu'ici aux trois catégories de bibliothécaires, ce qui, étant donné le nombre de bibliothèques reconnues fin décembre 1927, soit 2,141, justifie une augmentation de $150 \times 2,141 = 321,150$ francs. D'autre part, la reconnaissance des bibliothèques publiques se faisant à la cadence de 80 par année, auxquelles viendront s'ajouter, pour 1929, les 20 bibliothèques communales de la ville de Bruxelles, il faut envisager un subside global supplémentaire de $24,000 + 12,000 + 321,150 = 357,150$ francs. En envisageant la possibilité de déchets (bibliothèques auxquelles la reconnaissance est retirée), il faut compter sur un chiffre d'augmentation de 341,000 francs.
44,750 »	44,750 »	»	»	
905,000 »	564,000 »	341,000 »	»	
1,250,000 »	1,150,000 »	100,000 »	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	
250,000 »	250,000 »	»	»	
7,500 »	7,500 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
24,192,782 »	22,446,089 90	1,854,127 10	107,435 »	
AUGMENTATION . . fr.		1,746,692 10		
20,000 »	20,000 »	»	»	
130,000 »	130,000 »	»	»	
150,000 »	150,000 »	»	»	

ART. 143. — Jusqu'en l'année 1927, l'augmentation du nombre des bibliothèques avait pour effet la réduction du montant des subsides particuliers en livres : un crédit global, toujours le même, devant être partagé en un plus grand nombre de bénéficiaires. L'augmentation si nécessaire du crédit alloué pour l'exercice 1928 (300,000 francs) perdrait vite son heureux effet si le système antérieur à 1927 devait se répéter. L'augmentation de 100,000 francs demandée au budget de 1929, est destinée à parer à cet inconvénient.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XI.		
SERVICES DIVERS.		
150	»	Enseignement moyen. — Subsidés aux communes pour l'ameublement et l'outillage des établissements d'instruction moyenne de l'État.
(1)	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: personnel; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres de la Commission (<i>pour mémoire</i>).
(2)	»	Commission chargée de recueillir et d'inventorier les documents relatifs à la guerre et à l'occupation: frais de matériel, location d'un immeuble; achat et transport de documents; gardiennat (<i>pour mémoire</i>).
(3)	«	Subside au Comité olympique belge à la 9 ^e olympiade à Amsterdam (<i>pour mémoire</i>).
151	»	Cercle artistique et littéraire de Gand: subside pour la construction d'un local destiné à ses expositions annuelles (9 ^e annuité).
152	»	Subside à l'école moyenne belge d'Aix-la-Chapelle
153	»	Subsidés aux pensionnats pour enfants de bateliers.
154	»	Subsidés au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger.
155	»	Traitements et indemnités des instituteurs itinérants de langue française ou allemande
(4)	»	Subside exceptionnel à l'Union des associations internationales (<i>pour mémoire</i>).
(5)	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions (Loi du 29 juillet 1926, art. 32.) (<i>pour mémoire</i>).
(6)	»	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances (<i>pour mémoire</i>).
(7)	»	Location des salles nécessaires à l'exposition des sections belge et française de l'Exposition générale des Beaux-Arts organisée par le Gouvernement belge (<i>pour mémoire</i>).
(8)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (<i>pour mémoire</i>).
(9)	»	Remboursement des frais entraînés par la frappe de la médaille commémorative du septante-cinquième anniversaire de la fondation des établissements d'instruction moyenne de l'Etat (<i>pour mémoire</i>).
(10)	»	Suppléments de pension à résulter de la loi assurant à titre transitoire de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public (<i>pour mémoire</i>).
156	»	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'Etat
157	»	Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc. de maisons d'écoles.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
200,000 »	200,000 »	»	»	
»	»	»	»	ART. 150. — Il est nécessaire de maintenir ce crédit pour l'année 1929.
»	»	»	»	(1) (2). — ART. 152 et 153 de 1928. — Ces crédits sont transférés à la section des dépenses ordinaires (Voir justification à l'article 27).
»	200,000 »	»	200,000 »	(3). — ART. 154 de 1928 — Ce crédit disparaît.
3,000 »	3,000 »	»	»	ART. 151. — Neuvième tranche de la part d'intervention de l'Etat, fixée à 30,000 francs.
861,000 »	815,650 »	45,350 »	»	ART. 152. — Augmentation entraînée par la majoration du coût des prestations en nature, fournies par l'autorité allemande en compte réparations. (Articles 8 et 12 de l'arrangement rhénan).
200,000 »	200,000 »	»	»	
70,000 »	70,000 »	»	»	
27,200 »	29,470 »	»	2,270 »	ART. 153. — Somme nécessaire aux besoins de 1929.
»	67,941 64	»	67,941 64	ART. 154. — Il y a lieu d'accorder, pour 1929, au Comité de patronage belge de la jeunesse universitaire russe à l'étranger, le même subside que celui qui lui fut alloué pour 1928.
»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	
»	831,610 »	»	831,610 »	
»	500,000 »	»	500,000 »	ART. 155. — Il n'existe plus qu'un seul instituteur itinérant dont le traitement est fixé à 27,200 francs.
»	785,500 »	»	785,500 »	(4) à (10). — Les crédits des articles 158bis, 160, 161, 162, 163, 164, 165 sont supprimés.
»	4,200 »	»	4,200 »	
»	59,000,000 »	»	59,000,000 »	ART. 156 (nouveau). — Crédit transféré du budget des recettes et des dépenses extraordinaires.
1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	Nécessaire pour faire face aux frais à résulter de l'entretien des appareils de chauffage, de l'exécution des premières peintures dans les nouvelles écoles et de travaux urgents et imprévus, ainsi que de l'acquisition de mobilier.
12,000,000 »	»	12,000,000 »	»	
14,861,200 »	64,707,371 64	13,545,350 »	63,391,521 64	
DIMINUTION . . fr.		49,846,171 64		ART. 157 (nouveau). — Crédit transféré du budget des recettes et des dépenses extraordinaires. (Voir note-annexe)

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
RÉCAPITULATION	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Sciences
IV.	Direction générale de l'Enseignement et des Sciences.
V.	Enseignement supérieur
VI.	Enseignement moyen.
VII.	Enseignement normal.
VIII.	Enseignement primaire
IX.	Beaux-arts, Lettres et Bibliothèques publiques
X.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XI.	Services divers.
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS. . fr.	

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1929.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
12,456,859 »	11,975,672 »	481,187 »	»	
16,356,000 »	10,388,000 »	5,968,000 »	»	
12,486,337 »	10,607,023 »	1,879,314 »	»	
2,745,000 »	2,745,000 »	»	»	
41,733,956 »	39,818,386 »	1,915,570 »	»	
90,419,945 »	90,125,225 »	294,720 »	»	
31,054,900 »	31,686,073 »	»	631,173 »	
619,654,499 20	610,775,237 20	8,879,262 »	»	
24,192,782 »	22,446,089 90	1,746,692 10	»	
150,000 »	150,000 »	»	»	
851,250,278 20	830,716,706 10	21,164,745 10	631,173 »	
14,861,200 »	64,707,371 64	»	49,846,171 64	
866,111,478 20	895,424,077 74	21,164,745 10	50,477,344 64	
DIMINUTION. . fr.		29,312,599 54		

NOTE-ANNEXE**ART. 10. — Fournitures et travaux faits à l'intervention de l'Office central des imprimés pour tous les services du Département**

(y compris une somme de 133,350 francs en charge temporaire).

	Crédits alloués pour 1928.		Crédits sollicités pour 1929.	
1. <i>Administration centrale.</i> fr.	200,000	»	200,000	»
2. <i>Sciences :</i>				
a) Observatoire royal (<i>y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire</i>) . .	42,000	»	67,500	» (1)
b) Institut royal météorologique	67,200	»	67,200	»
c) Bibliothèque royale (<i>y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire</i>) .	115,000	»	178,000	» (2)
d) Musée royal d'histoire naturelle (<i>y compris une somme de 60,000 francs en charge temporaire</i>)	85,000	»	165,000	» (3)
e) Archives générales du Royaume.	14,400	»	20,000	»
f) Archives de l'Etat dans les provinces . . .	15,720	»	30,000	»
g) Commission des archives de la guerre . .	1,200	»	5,000	»
3. <i>Enseignement supérieur :</i>				
a) Conseil de perfectionnement.	2,500	»	2,500	»
b) Universités de l'Etat.	189,600	»	197,600	»
c) Bourses universitaires.	2,000	»	2,000	»
d) Jurys d'examens pour la collation des grades académiques	8,000	»	10,000	»
e) Jury d'homologation	3,000	»	4,000	»
f) Commission d'entérinement	2,000	»	2,000	»
g) Concours universitaire	1,000	»	1,000	»
4. <i>Enseignement moyen :</i>				
a) Conseil de perfectionnement.	1,000	»	1,000	»
b) Inspection des établissements d'instruction moyenne	2,000	»	3,000	»
5. <i>Enseignement normal :</i>				
a) Conseil de perfectionnement.	3,500	»	3,500	»
b) Inspection des écoles normales	5,000	»	5,000	»
c) Cours normaux temporaires	12,000	»	12,000	»
d) Matériel des écoles normales.	32,000	»	32,000	»
e) Musée scolaire national	1,000	»	1,000	»
f) Publications	30,000	»	30,000	»
A REPORTER. . fr.	835,120		1,039,300	

(1) La majoration de 18,000 francs de la charge permanente est destinée à couvrir l'augmentation des frais d'impression de l'Annuaire et à activer le travail de reproduction des clichés de la carte photographique du ciel. La charge temporaire doit permettre le remplacement d'une machine à calculer par un appareil moderne.

(2) La charge permanente est augmentée de 13,000 francs pour couvrir les frais toujours croissants des reliures. La charge temporaire de 10,000 francs est maintenue en 1929; de plus, une nouvelle charge temporaire de 50,000 francs est sollicitée pour l'impression des catalogues de la section des imprimés et d'un répertoire de médailles.

(3) La charge permanente est majorée de 45,000 francs pour permettre d'activer la réimpression des étiquettes et des notices explicatives dans nos deux langues nationales, l'impression du mémoire du Musée et la reliure des livres entrés en 1928. De plus, pour entamer l'arrière formidable des livres à relier, la charge temporaire de 25,000 francs est remplacée par une nouvelle charge temporaire de 60,000 francs.

		Crédit alloués pour 1928.	Crédits sollicités pour 1929.
	REPORT. . fr.	835,120 »	1,039,300 »
6. Enseignement primaire :			
Inspection scolaire		60,000 »	50,000 »
7. Beaux-Arts, Lettres et Bibliothèques publiques :			
I. — BEAUX-ARTS.			
a) Institut supérieur des arts décoratifs . . .		20,000 »	20,000 »
b) Inspection des académies et écoles de dessin		100 »	100 »
c) Musée royal des Beaux-Arts de Belgique :			
Musées ancien et moderne et Musée Wiertz		17,000 »	20,000 »
d) Musées royaux du Cinquantenaire, Pavil-			
lon chinois et Tour japonaise		21,000 »	21,000 »
e) Château de Mariemont		125 »	125 »
f) Château de Gaesbeek (<i>y compris une somme</i>			
<i>de 5,850 francs en charge temporaire</i>). . .		6,300 »	6,150 » (1)
g) Pavillon chinois et Tour japonaise (<i>pour</i>			
<i>mémoire</i>)		300 »	—
h) Commission royale des Monuments et des			
Sites		5,000 »	7,500 »
i) Bulletin des Commissions d'art		9,000 »	8,000 »
j) Concours de compositions musicales, etc.			
(<i>pour mémoire</i>)		6,000 »	—
k) Conservatoire royal de musique de Bru-			
xelles		11,800 »	16,000 »
l) Conservatoire royal de musique de Liège .		5,000 »	5,000 »
m) Conservatoire royal de musique de Gand .		5,000 »	8,000 »
n) Conservatoire royal flamand de musique			
d'Anvers		5,000 »	5,000 »
o) Institut supérieur et Académie royale des			
Beaux-Arts d'Anvers		5,000 »	20,000 »
p) Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers . .		8,500 »	8,500 »
II. — LETTRES.			
q) Institut historique belge de Rome		20,000 »	40,000 »
r) Académie royale des Sciences, des Lettres			
et des Beaux-Arts		150,000 »	175,000 »
s) Commission royale d'histoire		50,000 »	100,000 »
t) Académie royale de langue et de littérature			
françaises		30,000 »	40,000 »
u) Académie royale flamande de langue et			
de littérature		100,000 »	100,000 »
v) Services belges de bibliographie et des			
échanges internationaux		27,000 »	27,000 »
III. — BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.			
ω) Conseil supérieur		500 »	500 »
x) Inspection		3,000 »	3,000 »
TOTAL fr.		1,400,745 »	1,720,175 »

(1) Réinscription de la charge temporaire de 5,850 francs (destinée à l'impression d'un ouvrage historique) qui ne pourra être utilisée en 1928. La charge permanente peut être ramenée à 300 francs.

ART. 52. — Traitements du personnel des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État. Traitements des agents chargés de mission dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités diverses. Frais de la distribution des prix. Traitements de disponibilité.

Crédit demandé : 88,919,770 francs.

Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités diverses.

A. — ATHÉNÉES ROYAUX.

GRADES.	Nombre d'agents	TRAITEMENT		Montant de la dépense.
		minimum.	maximum	
Préfets des études	24	28,000	60,000	1,366,000
Professeurs de religion	29	} 25,000 700		689,100
Professeurs généraux	606	24,000	56,000	23,748,870
Professeurs spéciaux :				
Capacitaires	39	15,000	28,000	759,800
Licenciés	21	18,000	39,000	732,550 (2)
Docteurs	8	22,000	45,000	271,200
Professeurs de travail manuel	19	{ 600 400		1,200 { (1) { 14,400
Professeurs de musique	28	{ 700 450		1,400 { 1 { 225,800
Surveillants non cumulants	100	17,000	31,000	} 2,011,800
Surveillants cumulants	9	300	600 (1)	
Concierges et gens de service nommés	48	9,000	18,000	606,660
Gens de peine à la journée	45	(salaire journalier)		160,000

B. — ÉCOLES MOYENNES.

Directeurs	88	21,000	42,000	3,368,075
Professeurs de religion	88	22,000	1,000 { (1) { 1,155,520	}
		non cumulants	500	
Régents	450	18,000	39,000	12,003,225
Instituteurs	520	15,000	28,000	10,785,500
Professeurs spéciaux :				
Non cumulants	92	13,000	26,000	1,200 { (1) { 2,017,900
Cumulants	552	{ 600 400		800 {
A REPORTER	2766			59,916,400

(1) Par heure hebdomadaire.

(2) Y compris les indemnités pour heures-traitements au delà de 16.

GRADES.	Nombre d'agents.	TRAITEMENT		Montant de la dépense.
		minimum.	maximum.	
REPORT.	2,766			59,916,400
Surveillants	15	13,000	26,000	389,000
Concierges et gens de service nommés	59	9,000	18,000	747,600
Gens de peine à la journée	95	(salaire journalier)		293,150
Directrices	45	21,000	42,000	1,784,700
Professeurs de religion	47	22,000 non cumulants. cumulants	1,000 500 { (1) }	535,050
Régentes	241	18,000	39,000	6,908,850
Institutrices	254	15,000	28,000	4,403,250
Professeurs spéciaux :				
Non cumulants	144	13,000	26,000	1,636,240
Cumulants	139	600 400	1,200 600 { (1) }	
Surveillantes	10	13,000	26,000	131,500
Concierges et gens de service nommés	40	9,000	18,000	461,000
Gens de peine à la journée	66	(salaire journalier)		243,000
	3,931 (2)			
Cours de latin dans les écoles moyennes :				
Traitements (68 professeurs)		1,680,000		1,720,500
Indemnités				
Frais de séjour		40,500		
Augmentations réglementaires de traitement				979,530
Indemnités :				
Pour services temporaires.				300,000
Pour surcroît de travail et suppléances.				800,000
Familiale				1,600,000
De naissance et secours				70,000
D'intérims				3,800,000
Traitements de disponibilité (44 agents) ; agents chargés de mission (4 agents).				1,700,000
Frais de la distribution des prix.				500,000
TOTAL. . fr.				88,919,770

(1) Par heure hebdomadaire.

(2) Y compris 706 cumulants.

ART. 157 (nouveau). — Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.

Crédit demandé : 12,000,000 de francs.

La situation des subsidés promis, restant à liquider au 31 décembre 1927, se présentait comme suit :

a) A payer encore pour projets approuvés avant la création du Comité du Trésor	fr. 8,480,000 »
b) Pour projets approuvés dans le courant du deuxième semestre 1926	686,000 »
c) Pour projets approuvés en 1927	6,960,000 »
Soit. . fr.	16,126,000 »

Au cours des cinq premiers mois de 1928 : subsidés promis. 7,000,000 »

Il est à prévoir que, jusque fin 1928, les subsidés promis s'élèveront à environ. 7,000,000 »

Soit. . fr. 14,000,000 »

Sur cette somme de 14,000,000 de francs, il sera liquidé en 1929 environ la moitié, soit fr. 7,000,000 »

Pour 1929, il faut prévoir approximativement l'approbation de la même quantité de travaux, pour lesquels une petite partie seulement des subsidés devront être liquidés.

On peut évaluer cette partie à 3,000,000 de francs.

Il y aura engagé avec probabilité de liquidation avant fin 1929. fr. $\left\{ \begin{array}{l} 16,126,000 \\ 7,000,000 \\ 3,000,000 \end{array} \right. \begin{array}{l} » \\ » \\ » \end{array}$

Soit environ 26,000,000 de francs.

De cette somme, il faut déduire le crédit de 1928, soit 9,000,000 de francs.

Il reste ainsi 26,000,000 — 9,000,000 = 17,000,000 de francs.

Plusieurs projets peuvent subir des retards dans l'exécution et d'autres ne seront peut-être pas exécutés; cependant et vu l'augmentation du coût des travaux, un crédit de 12,000,000 de francs est nécessaire pour 1929.

ANNEXE

AUX

**DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS
POUR L'EXERCICE 1929**

L'Administration des Beaux-Arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1929, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs années.

Les engagements éventuels seraient portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1930 si ce Budget était grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seraient signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.
